

RAPPORT ANNUEL **2017**



INFORMATIONS FINANCIÈRES

SOMMAIRE

P. 5 Note de gouvernance d'entreprise

P. 14 Rapport de gestion

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

P. 22 Rapport du réviseur d'entreprises agréé

P. 26 Bilan consolidé

P. 28 Compte de profits et pertes consolidé

P. 31 Etat consolidé des produits et charges comptabilisés

P. 32 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

P. 34 Annexe aux comptes annuels consolidés

COMPTES ANNUELS

P. 92 Rapport du réviseur d'entreprises agréé

P. 96 Bilan

P. 98 Compte de profits et pertes

P. 99 Annexe aux comptes annuels

NOTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

SOMMAIRE

- P. 6** 1. Cadre de gouvernance
- P. 6** 2. Actionnariat
- P. 7** 3. Conseil d'administration
- P. 12** 4. Comités du Conseil d'administration
- P. 13** 5. Direction

1. Cadre de gouvernance

La présente « Note de Gouvernance d'Entreprise » est un document que Foyer S.A. publie volontairement dans le cadre de sa gouvernance.

Foyer S.A. a adopté un ensemble de règles de gouvernance dans sa Charte de Gouvernance d'entreprise (la « Charte de Gouvernance »).

Cette Charte de Gouvernance décrit entre autres le rôle, la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration, des Comités du Conseil d'administration et de la Direction. La dernière actualisation de la Charte de Gouvernance date du 12 juin 2017 et est disponible sur le site web www.groupe.foyer.lu

2. Actionnariat

La structure de l'actionnariat de Foyer S.A. au 31 décembre 2017 est la suivante :

Foyer Finance S.A.	57,57 %
Luxempart	27,94 %
Public et Institutions	1,62 %
Foyer S.A.	12,86 %
Total	100,00 %

3. Conseil d'administration

3.1 EVOLUTION DE LA COMPOSITION

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires de FOYER S.A. du 18 avril 2017, Madame Nathalie WORRE et Monsieur Cyrille FOILLARD n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat. Monsieur John PENNING et Monsieur Habib GUERGACHI ont été nommés comme nouveaux administrateurs.

Parmi ses 12 membres, le Conseil compte 1 administrateur-délégué, 5 administrateurs non exécutifs et 6 administrateurs indépendants.

3.2 PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS

Monsieur François TESCH

Président du Conseil d'administration

Administrateur non exécutif

Membre du Comité de nomination et de rémunération

Administrateur depuis avril 2000. Son mandat a été renouvelé en 2015 pour une durée de 3 ans. Né en 1951, de nationalité luxembourgeoise, François Tesch est détenteur d'une Maîtrise en Sciences économiques et d'un MBA INSEAD. Après avoir exercé, de 1976 à 1982, les activités d'analyste financier auprès de W.R. Grace & Co à New York et de directeur financier auprès de W.R. Grace & Co à Paris, Monsieur Tesch est entré en 1983 au Groupe d'assurances Foyer en qualité de Secrétaire Général. De 1985 à 2014, il y a exercé la fonction de Directeur Général/Chief Executive Officer. En 2014, Monsieur Tesch devient Président du Conseil d'administration de Foyer S.A. Monsieur Tesch exerce la fonction d'Administrateur délégué de Foyer Finance S.A., de Président Exécutif de Luxempart S.A. Il est également Président de Financière de Tubize S.A. et de Wealins S.A., Vice-président de SES S.A. et de CapitalatWork Foyer Group S.A. Il exerce un mandat d'administrateur auprès de Luxunion S.A. et Sogeva S.A.

Monsieur Marc LAUER

Administrateur délégué depuis le 15 avril 2014

Administrateur depuis le 16 avril 2013. Son mandat a été renouvelé en 2016 pour une durée de trois ans.

Né en 1965, de nationalité luxembourgeoise,

Marc Lauer est détenteur d'une Licence en Sciences actuarielles ainsi que d'une Licence en Sciences économiques. Il débute sa carrière auprès du Commissariat aux Assurances en 1989 pour en devenir membre du Comité de Direction, en 1995.

En 2004, il rejoint le Groupe Foyer en qualité de Chief Operating Officer. Monsieur Lauer est également Président des Conseils d'administration de Foyer Arag S.A., Foyer Immo S.A. ainsi que de Raiffeisen Vie S.A. Il est administrateur auprès des sociétés Foyer Vie S.A., Foyer Assurances S.A., Wealins S.A. et CapitalatWork Foyer Group S.A. Il est, par ailleurs, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Association des Compagnies d'Assurances (ACA) et membre du Conseil d'administration de l'Automobile Club de Luxembourg (ACL). Monsieur Lauer est membre fondateur de l'Institut Luxembourgeois des Actuariers (ILAC) et membre suppléant de la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Monsieur Michel TILMANT

Administrateur non exécutif

Membre du Comité de nomination et de rémunération
Administrateur depuis avril 2010. Son mandat a été renouvelé en 2016 pour une durée de 3 ans.

Né en 1952, de nationalité belge

Michel Tilmant est titulaire d'une licence en Administration des Affaires de l'Université Catholique de Louvain et d'un diplôme de la Louvain School for European Affairs. Monsieur Tilmant a commencé sa carrière en 1977 auprès de la Morgan Guaranty Trust Company à New York. En 1990, il est nommé vice-président du Comité de Direction de la Banque Internationale à Luxembourg. En 1992, il rejoint la Banque Bruxelles Lambert (BBL) où il est désigné Président du Comité de Direction en 1997. Après l'acquisition de la BBL par ING en 1998, Monsieur Tilmant occupe successivement la position de membre du Comité de Direction et de Président de la Banque ING. De 2004 à 2009, il assume la direction du Groupe ING en tant que Chairman de l'Executive Board. De juin 2011 à fin mars 2016, Michel Tilmant exerce la fonction d'Administrateur délégué de CapitalatWork Foyer Group S.A. pour en devenir le Président par la suite. Il est administrateur auprès

de Foyer Finance, BNP Paribas, de Lhoist, de Sofina, de l'Université Catholique de Louvain et du Royal Automobile Club de Belgique. Il est en outre gérant de la société Strafin Sprl.

Monsieur Romain BECKER

Administrateur non exécutif et indépendant

Président du Comité de nomination et de rémunération

Administrateur depuis le 6 avril 2000. Son mandat a été renouvelé en 2017 pour une durée de 3 ans.

Né en 1954, de nationalité luxembourgeoise

Romain Becker a obtenu en 1977 le diplôme d'Ingénieur en Électrotechnique à l'EPF de Zurich.

En 1978, il est entré au Ministère de l'Économie et de l'Énergie, où il a occupé jusqu'en 1996 de hautes fonctions en qualité de Conseiller de Gouvernement et de Commissaire du Gouvernement à l'Énergie.

Engagé auprès de Cegedel S.A. en 1996, R. Becker en assume la présidence du Comité de Direction de 1997 jusqu'à la fusion de cette société avec les sociétés SOTEG et Saar-Ferngas, qui forment désormais le Groupe Enovos. Dans ce Groupe, Monsieur Becker a assumé les fonctions de co-Président du Comité Exécutif de Enovos International et de CEO de Creos Luxembourg jusqu'à son départ en retraite le 1^{er} août 2015. Il exerce en outre un mandat d'administrateur dans Omnitec Participation.

Madame Andrée BILLON

Administrateur non exécutif et indépendant

Présidente du Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques

Administrateur depuis avril 2016. Son mandat d'une durée de deux ans, viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

Née en 1951, de nationalité luxembourgeoise, Madame Billon détient un master en sciences économiques.

Après avoir exercé les activités d'auditeur et d'expert-comptable auprès d'une fiduciaire, Madame Billon entre à l'Institut Monétaire Luxembourgeois (IML) où elle devient conseiller de direction à la surveillance bancaire en 1985. En 1993, elle est détachée à la succursale luxembourgeoise de la Banque Nationale de Belgique avec comme mission la mise en place de la Banque Centrale du Luxembourg (BCL) et son passage à l'Euro. En 1998, Madame Billon devient membre du Conseil d'administration et directeur exécutif de la BCL. De 2009 à 2016, elle est directeur exécutif à la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Madame Billon est membre du Comité d'audit, de compliance et de Risk Management de CapitalatWork Foyer Group, ainsi que du Conseil d'administration et du comité d'audit et finances du Fonds National de la Recherche. Elle est président du Jury d'examen d'aptitude professionnelle des réviseurs d'entreprises.

Madame Antonella CALVIA-GOETZ

Administrateur non exécutif et indépendant
Administrateur depuis avril 2014. Son mandat a été renouvelé en 2015 pour une durée de 3 ans.

Née en 1963, de nationalité italienne

Antonella Calvia-Goetz est titulaire d'un Master en économie et en administration des affaires de l'Université de Venise, ainsi que d'un Doctorat en Économie de l'Université d'Oxford. En outre, elle a obtenu un Certificat en Stratégie et Innovation à la Sloan School of Management, Massachusetts Institute of Technology (MIT), Boston.

Madame Calvia-Goetz a débuté sa carrière en 1992 en tant que manager du risque chez American Express à Londres. Elle s'est ensuite orientée vers une carrière européenne, pour devenir Conseiller auprès de la Commission Européenne à Bruxelles de 1995 à 1996. Depuis 1997, elle

travaille à la Banque Européenne d'Investissement. Actuellement elle occupe le poste de Conseiller adjoint pour l'évaluation du risque de grands projets d'investissement dans le domaine de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame Calvia-Goetz a fait partie du Conseil de l'Oxford University Society à Luxembourg. Elle était aussi Président du « Assessing the projects on the European Strategic Forum for Research Infrastructures roadmap », groupe de haut niveau auprès de la Commission Européenne. Elle collabore avec des membres de diverses universités pour l'amélioration de la gouvernance des plateformes digitales d'innovation.

Monsieur Paul DE COOMAN

Administrateur non exécutif et indépendant

Membre du Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques

Administrateur depuis avril 2016. Son mandat a été renouvelé en 2017 pour une durée de 3 ans.

Né en 1950, de nationalité belge

Ingénieur en gestion et économie appliquée, Paul De Cooman a successivement occupé la fonction d'administrateur délégué auprès de Winterthur-Europe Assurances (Belgique et Grand-Duché de Luxembourg), Touring Assurances, puis de 2007 à 2012 auprès d'AXA Luxembourg S.A. Monsieur De Cooman a été nommé administrateur de Foyer Vie S.A. en mars 2014, période à laquelle il a également intégré le Conseil d'administration de Foyer Assurances S.A. Depuis mars 2015 il est Président de Foyer Vie S.A. et Foyer Assurances S.A. Paul De Cooman dispose également d'un mandat d'administrateur auprès de la société luxembourgeoise PAMM Consulting S.A.

Monsieur Habib GUERGACHI

Administrateur non exécutif et indépendant
Administrateur depuis avril 2017. Son mandat d'une durée de trois ans viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

Né en 1968, de nationalité française
Diplômé d'Ingénieur Centralien, option Ingénierie des systèmes informatiques et algorithmique avancée, Habib Guergachi est architecte et manager de mutations en systèmes d'information.
Ses fonctions actuelles : Directeur général de Unique Zengularity S.A., CEO de Prismic.io et gérant de Guerg Eurl. Il est fondateur et PDG de Zengularity S.A. Auparavant il a travaillé chez AXA et SQLI

Monsieur Dominique LAVAL

Administrateur non exécutif
Administrateur depuis 2000. Son mandat a été renouvelé en 2015 pour une durée de 3 ans.
Né en 1948, de nationalité luxembourgeoise
Dominique Laval est détenteur d'un diplôme en Administration d'Entreprise à l'E.C.A.D.E. (E.C.L. de Lausanne), ainsi que d'un post graduat en Gestion (CEPAC) et Commerce international de l'École de Commerce Solvay (U.L.B.). Attaché à la direction générale de la société International Carbon and Minerals S.A. Luxembourg, Monsieur Laval collabore au développement commercial du groupe durant 3 années. Il rejoint ensuite le Groupe des Accumulateurs Tudor S.A. Belgique où il est actif pendant 15 ans, notamment au département Finances et administration. Après une expérience dans le secteur financier à Luxembourg (partenaire fondateur), D. Laval rejoint en 1988 le Groupe Sogeva S.A. Monsieur Laval exerce des mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés non cotées, dont Foyer Finance S.A., Accumalux Group S.A., CapitalatWork Foyer Group S.A. et Fondation Auguste Laval. Il est en outre gérant de la D. Laval Holding Société Civile.

Monsieur Paul MOUSEL

Administrateur non exécutif et indépendant
Administrateur depuis 2012. Son mandat a été renouvelé en 2016 pour une durée de 3 ans.
Né en 1953, de nationalité luxembourgeoise
Paul Mousel est l'un des fondateurs du cabinet d'avocats Arendt & Medernach. Il dirige le service Banking and Financial Services et il est spécialisé dans le droit des valeurs mobilières, les questions réglementaires impliquant les banques, les sociétés d'investissement, les compagnies d'assurance et de réassurance ainsi que tous les aspects de l'organisation, la réorganisation, les fusions et acquisitions et la liquidation d'institutions financières. Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles en Droit et titulaire d'une licence spéciale en droit économique, Monsieur Mousel est membre des barreaux de Luxembourg et de Bruxelles depuis 1978. Il exerce des mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés dont ABLV Bank (Luxembourg) S.A., ING Belgique S.A. et ING Luxembourg S.A. dont il préside également le Comité d'audit. Monsieur Mousel est administrateur auprès de diverses sociétés appartenant au Groupe Sofina S.A. et au Groupe Morgan Stanley. Monsieur Mousel est membre de plusieurs comités consultatifs auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et préside la commission administrative du Centre Hospitalier de Luxembourg.

Monsieur John PENNING

Administrateur non exécutif
Membre du Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques
Administrateur depuis avril 2017. Son mandat d'une durée de trois ans viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2020.
Né en 1972, de nationalité luxembourgeoise
John Penning a déjà fait partie du Conseil d'administration de Foyer S.A. de 2011 à 2014. Il est détenteur d'un MBA de Otago University et

University of North Carolina at Chapel Hill, ainsi que d'une licence en Sciences Politiques et Relations Internationales de l'Université Libre de Bruxelles. Après avoir exercé les activités de senior manager en corporate finance auprès de Deloitte à Luxembourg, John Penning a cofondé en 2009 Saphir Capital Partners S.A., une société de conseil en corporate finance, private equity et développement immobilier basée à Luxembourg et Londres. Depuis 2017, John Penning a rejoint le comité de direction (Group Executive Committee) de Luxempart S.A. Il exerce des mandats d'administrateur notamment dans les sociétés suivantes : Luxempart S.A., Saphir Capital Investment Fund S.A. SICAV SIF, Atalian Holding Development and Strategy S.A., Luxaviation Holding Company S.A., Saphir Capital Partners S.A., Saphir Real Estate Luxembourg S.A. et Coogee S.à.r.l.

Le **secrétariat** du Conseil d'administration est assumé par Monsieur Peter VERMEULEN, Directeur Juridique et Compliance Groupe.

Monsieur Jacquot SCHWERTZER

Administrateur non exécutif

Administrateur depuis 2000. Son mandat a été renouvelé en 2016 pour une durée de 3 ans.

Né en 1956, de nationalité luxembourgeoise

Jacquot Schwertzer est titulaire d'une Maîtrise en Sciences économiques, section gestion des entreprises, de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg. Il exerce la fonction d'Administrateur-Délégué du groupe Luxempart S.A. dont il est aussi membre du comité de gestion.

Pour compte de Luxempart S.A., il exerce des mandats dans les sociétés cotées Atenor Group (B-Bruxelles), Direct Energie (F-Paris) et dans des sociétés non cotées Quip AG et Talbot Services (D-Aachen), EduPRO Group (AU-Vienna), Armira Beteiligungen (D-Munich), Foyer Finance S.A. et Foyer S.A. (Luxembourg)

Monsieur Schwertzer exerce par ailleurs le mandat d'Administrateur-Délégué du groupe familial SOCIPAR S.A. et est aussi Administrateur des entités luxembourgeoises du groupe Wendel.

4. Comités du Conseil d'administration

4.1 COMITÉ D'AUDIT, DE COMPLIANCE ET DE GESTION DES RISQUES

Lors du Conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale du 18 avril 2017, Monsieur Jacquot SCHWERTZER, Monsieur Dominique LAVAL, Madame Antonella CALVIA-GOETZ et Monsieur François TESCH ont exprimé leur souhait de quitter le Comité.

Le même Conseil a ensuite nommé les membres suivants au Comité d'audit, de Compliance et de Gestion des Risques:

- Madame Andrée BILLON, Président du Comité, Administrateur indépendant
- Monsieur Paul DE COOMAN, Administrateur indépendant
- Monsieur John PENNING, Administrateur non exécutif

Le secrétariat du Comité est assumé par Monsieur Kayembe NTUMBA, Responsable de l'Audit interne.

Le Responsable Compliance Groupe, Monsieur Peter VERMEULEN, et le Chief Risk Officer, Monsieur Paul FOHL, peuvent assister aux réunions du Comité.

4.2 COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

La composition du Comité de Nomination et de Rémunération n'a pas évolué en 2017 :

- Monsieur Romain BECKER, Président du Comité, administrateur indépendant
- Monsieur François TESCH, Président du Conseil et administrateur non exécutif
- Monsieur Michel TILMANT, Administrateur non exécutif
- Madame Nathalie WORRE, Administrateur non exécutif

Le secrétariat du Comité est assumé par Monsieur Benoît DOURTE, Directeur des Ressources humaines et des Services transversaux.

5. Direction

EVOLUTION DE LA COMPOSITION

La composition de la Direction n'a pas évolué en 2017 :

Administrateur-délégué	Marc LAUER
Directeur Gestion d'actifs	Maarten ROOIJAKKERS
Directeur Assurance Vie internationale	Jean-Louis COURANGE
Directeur des Ressources Humaines et des Services transversaux	Benoît DOURTE
Chief Financial Officer (CFO) et Chief Actuary	Philippe BONTE
Chief Investment Officer (CIO)	André BIRGET (*)
Chief Risk Officer (CRO)	Paul FOHL
Directeur Commercial et Marketing marché local	Gilbert WOLTER
Directeur des Opérations marché local	Franck MARCHAND
Directeur des Systèmes d'Information	Remy ELS
Directeur Juridique et Compliance Groupe	Peter VERMEULEN

(*) A partir de 2018, Monsieur Renaud DURAND succède à Monsieur André BIRGET comme Chief Investment Officer.

RAPPORT DE GESTION

du Conseil d'administration de Foyer S.A.

à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 avril 2018

1. ÉVOLUTION DES AFFAIRES

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés selon la loi luxembourgeoise en appliquant une option de juste valeur sur les instruments financiers.

Le chiffre d'affaires, comptabilisé selon les principes luxembourgeois, passe de € 1 478,90 millions de primes acquises brutes en 2016 à € 2 141,50 millions en 2017, soit une progression de 44,8%.

Le bénéfice consolidé après impôts s'élève à € 92,40 millions pour l'année 2017, comparé à € 190,21 millions au titre de l'année 2016. Le résultat 2016 tient compte de la plus-value consolidée de € 109,45 millions réalisée sur la vente de Foyer Re. Si nous faisons abstraction de cette plus-value exceptionnelle, le bénéfice consolidé progresse de 14,4%.

1.1. L'ASSURANCE NON-VIE

Le secteur des activités d'assurance Non-Vie du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer Réassurance, Foyer-ARAG, Foyer Santé et Foyer Distribution, consolidées par intégration globale.

En 2017, les primes acquises brutes en assurance Non-Vie s'élèvent à € 457,64 millions. Les primes hors fronting de captives progressent grâce à la dynamique sur les marchés luxembourgeois et belge. Hormis les activités de réassurance sur captives, les primes acquises brutes progressent de 6,3%. La forte progression (132,2%) des activités de fronting en 2017 trouve son origine dans la souscription d'un nouveau contrat important fin 2016.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Auto affichent une hausse

de 5,4%, contre 5,6% en 2016. L'évolution de notre portefeuille reste plus dynamique que celle du parc national.

En assurance Non-Auto, les primes acquises brutes augmentent de 4,3%, à comparer à une progression de 3,9% en 2016.

La branche assurance maladie poursuit son évolution très dynamique, avec un chiffre d'affaires en hausse de 12,2% sur le marché local et de 37,8% dans les activités en libre prestation de services.

Sur le marché belge, les primes acquises brutes enregistrent une progression de 14,5% par rapport à l'année 2016, et ce dans un environnement concurrentiel tendu.

Pour l'année 2017, la charge des sinistres de l'activité d'assurance Non-Vie, brute de réassurance, augmente de 17,7%. Si l'on ne tient pas compte de la sinistralité sur les affaires captives, la charge des prestations d'assurance Non-Vie augmente de 16,5%.

Au 31 décembre 2017, la contribution de l'activité Non-Vie au résultat net consolidé s'élève à € 38,26 millions, en baisse de 20,1% par rapport au 31 décembre 2016.

1.2. L'ASSURANCE VIE

Les activités d'assurance Vie sont regroupées dans les sociétés WEALINS (issue de la fusion entre Foyer International et IWI), Foyer Vie et sa filiale immobilière Foyer Immo, consolidées par intégration globale, dans la société Raiffeisen Vie, consolidée par intégration proportionnelle, ainsi que dans la participation immobilière Air Properties, consolidée par mise en équivalence.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Vie s'élevèrent à € 188,55 millions en 2017, en hausse de 11,5% par rapport à l'année 2016. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'augmentation des primes générées suite à la réforme de l'article 111bis LIR.

Les primes collectées en libre prestation de services atteignent € 1 495,31 millions, en progression de 60,8% par rapport à 2016, grâce à une évolution positive, notamment sur les marchés français, belge et scandinave.

La contribution de l'activité Vie au résultat net consolidé s'élève à € 36,53 millions en 2017, contre € 23,52 millions en 2016, soit une hausse de 55,4%.

1.3. GESTION D'ACTIFS

L'activité de gestion d'actifs est composée des sociétés CapitalatWork Foyer Group et Foyer S.A., consolidées par intégration globale, et de la société Tradhold, consolidée par intégration proportionnelle.

Au 31 décembre 2017, CapitalatWork Foyer Group gère des actifs pour un total de € 7 448,49 millions, ce qui représente une progression de 16,5% depuis le 31 décembre 2016. La contribution au résultat consolidé de CapitalatWork Foyer Group s'élève à € 14,00 millions en 2017, en hausse de 46,2% par rapport à 2016.

La contribution de la société mère au bénéfice consolidé a fortement diminué en 2017. Ce recul s'explique essentiellement par la plus-value réalisée en 2016 sur la vente de Foyer Re.

La contribution au résultat consolidé de l'activité « Gestion d'actifs » passe ainsi de € 118,81 millions en 2016 à € 17,61 millions en 2017, en baisse de 85,2%.

2. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2017

2017 restera dans les mémoires comme une année particulièrement favorable, tant au niveau de l'économie réelle que de l'évolution des actifs financiers.

En effet, après la crise financière, la crise des dettes des États et le contre-choc pétrolier, l'Europe a finalement renoué avec l'expansion. Dans ses dernières estimations, la Banque Centrale Européenne prévoit une croissance de 2,4% sur l'année 2017 et 2,3% en 2018, ce qui représente une révision très significative à la hausse par rapport aux estimations d'il y a seulement un an (respectivement 1,7% et 1,6%). La croissance européenne apparaît désormais auto-entretenue, supportée par la demande domestique et l'amélioration de l'emploi davantage que par le crédit. Les risques semblent donc principalement externes.

Les États-Unis, quant à eux, ont continué sur le chemin de la croissance, et ce malgré la normalisation progressive de leur politique monétaire avec trois remontées de taux sur l'année et le début d'un plan de réduction du bilan de la FED. Une inflation toujours sous contrôle et une pression modérée sur les salaires, malgré le retour au plein emploi, complètent un cadre fondamental 2017 favorable aux actifs financiers.

Cet environnement porteur, associé à un regain d'optimisme pour le projet européen après les élections néerlandaises et françaises, et à l'apparente impuissance du président Donald Trump à faire notablement avancer ses projets, a permis aux actifs risqués d'être généralement bien orientés. Les spreads corporate de se sont resserrés, notamment en ce qui

concerne les obligations financières, enfin libérés des stigmates de la crise de l'Euro, et les actions ont continué à progresser. Ce dernier phénomène s'est observé d'abord aux États-Unis où la faible volatilité a été exceptionnelle, mais aussi en Europe, malgré une appréciation nette de l'Euro qui a quelque peu freiné l'appréciation des actifs de la zone Euro.

2.2 GESTION DES ACTIFS DU GROUPE FOYER

L'allocation des actifs se présente comme suit :

Allocation des actifs (%)	2016	2017
Terrains et constructions	1,7	3,5
Obligations	69,7	64,1
Actions	9,7	14,5
Parts de fonds	10,3	10,9
Trésorerie nette	8,6	7,0
Total	100,0	100,0

3. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE

A notre connaissance, aucun événement important pouvant avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2017.

4. PERSPECTIVES

Grâce aux perspectives conjoncturelles positives au Luxembourg, nous espérons pouvoir maintenir un taux de croissance de nos activités d'assurance au Luxembourg à un niveau semblable aux taux réalisés en 2016 et 2017 (hors éléments exceptionnels), et ce, grâce à la dynamique de nos équipes commerciales.

Nos activités d'assurance Vie commercialisée en libre prestation de services et de gestion patrimoniale devraient également se développer de façon favorable, grâce à une bonne dynamique commerciale et à une organisation administrative renforcée.

Les investissements nécessaires pour procéder à la modernisation de nos systèmes d'information et la charge liée à la mise en conformité de nos activités avec les nouvelles exigences réglementaires impacteront nos résultats. En outre, l'absence de perspectives de remontée des taux d'intérêts en 2018, ainsi que la volatilité des marchés boursiers pèseront sur nos résultats financiers.

De manière générale, il reste à souligner que les résultats du Groupe resteront fortement tributaires de l'évolution des marchés financiers et des aléas propres aux activités d'assurances.

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Des activités de recherche et de développement ont été réalisées dans les domaines suivants :

- Elaboration des reportings suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de la réglementation prudentielle dite « Solvabilité II » et de ses incidences pour le Groupe Foyer.
- Participation à diverses études dans le cadre de l'EIOPA.
- Développements actuariels et informatiques visant à créer de nouveaux produits et de nouvelles applications pour différents « métiers ».
- Développements de techniques statistiques pour l'analyse de la rentabilité et du comportement de notre clientèle.

Conformément à sa stratégie visant l'excellence et la qualité, Foyer améliore constamment ses services pour répondre aux attentes nouvelles de ses clients. Dans un contexte global de digitalisation, le Groupe investit non seulement dans la création de nouveaux services ou d'applications utiles à la clientèle, mais aussi dans l'adaptation de ses processus opérationnels et informatiques. En phase avec le changement de culture lié à cette transition digitale, il a également pris un certain nombre d'initiatives favorisant la culture de l'innovation au sein de l'entreprise.

6. ACTIONS PROPRES

6.1. RACHATS

L'Assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2015 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des rachats d'actions propres. L'autorisation est valable pour 5 ans, jusqu'au 20 avril 2020.

En conformité avec cette autorisation, le Conseil a procédé en 2017 à des rachats suite aux demandes d'actionnaires souhaitant vendre leurs actions. Il a également procédé à des rachats dans le cadre de son droit de préemption en vertu du plan d'options mis en place pour le Comité de Direction Groupe de Foyer S.A. (le « Plan d'options »). 246 actions ont été rachetées suite à la demande d'actionnaires. 15.906 actions ont été rachetées dans le cadre du droit de préemption.

Le prix de rachat payé suite à la demande d'actionnaires était de € 75,50 par action. Le prix de rachat payé dans le cadre de l'exercice du droit de préemption était de € 86,02 par action pour 12.338 actions et de € 96,30 pour 3.568 actions.

Les acquisitions en 2017 s'élevaient au nombre de 15.906 actions représentant ensemble un pair comptable de € 79 530 (sur base d'un pair comptable de € 5,00) et 0,18% du capital de Foyer S.A.

6.2. CESSIONS

Dans le cadre du Plan d'options, Foyer S.A. a procédé en 2017 à une cession de 3.568 actions à un prix de € 43,67 par action, soit pour un montant total de € 155 814,56. Vu que le coût moyen pondéré à la date de cession s'élevait à € 82,22, la valeur de sortie des actions propres s'élevait à € 293 366,61 et engendrait une moins-value de € 137 552,05.

6.3. SOLDE

En ce qui concerne les opérations susmentionnées, le nombre d'actions propres détenues par Foyer S.A. a augmenté de 12.584 actions au cours de l'exercice 2017, pour un prix total de € 1 079 887,76 sans tenir compte des 3.568 actions vendues et rachetées. En

tenant compte du différentiel entre la vente et le rachat de ces titres, un prix supplémentaire de € 187 783,84 a été payé par Foyer S.A.

Au 31 décembre 2017, Foyer S.A. détient 1.157.206 actions propres (au 31 décembre 2016 : 1.144.622), soit 12,86% des actions émises. Le pair comptable étant de € 5,00 par action, cela représente un montant global de € 5 786 030,00.

Parallèlement, la réserve indisponible pour actions propres, au passif du bilan, a été portée d'un montant de € 94 067 254,09 au 31 décembre 2016 à € 95 197 373,64 au 31 décembre 2017 par la dotation d'un montant supplémentaire de € 1 130 119,55 (€ 1 079 887,76 - € 137 552,05 + € 187 783,84).

7. SUCCURSALES

La Société ne dispose d'aucune succursale, ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger.

Néanmoins, elle détient des sociétés filiales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, dont certaines disposent de succursales à l'étranger.

8. GESTION DES RISQUES

Par la nature de ses activités, le Groupe est principalement exposé à des risques d'assurance et à des risques financiers. Pour un descriptif détaillé de ces risques et de leur gestion, il est renvoyé à la note 14 des comptes consolidés.

Le risque financier correspond au risque d'un impact significatif sur la valorisation des lignes d'actifs, ou de l'actif dans son ensemble, engendré par l'évolution négative de certains paramètres de marché. Nous distinguons spécifiquement le risque de devise, le risque de crédit, le risque de taux, le risque boursier, le risque de liquidité et le risque de trésorerie, qui sont chacun soumis à une gestion spécifique.

- Le risque de devise est faible, les actifs en devises non euro étant généralement couverts.
- Le risque de crédit, représenté par le risque sur les émetteurs d'obligations, est limité par le choix d'émetteurs de rating élevé et par une large répartition entre les émetteurs. Le portefeuille obligataire contient pour 80,78% de titres de rating « investment grade », pour 10,45% de titres sans rating et 8,77% de titres à rating inférieur à BBB-.
- Le risque de taux est surtout géré à travers la durée du portefeuille obligataire. Ce paramètre s'élevait à fin 2017 à 5,25 ans. Le rendement moyen à échéance est de 1,74% et le rendement moyen courant de 3,51%.
- Le risque boursier est géré par une large diversification entre les marchés et les valeurs et par une évaluation permanente des titres en portefeuille quant à leurs perspectives de performance.
- Le risque de liquidité est géré par le choix, pour une part très significative de l'actif financier, d'investissements en titres cotés, sur une base hautement diversifiée et pour de petites tailles par rapport à celle de l'émission de ces titres.
- Le risque de trésorerie est géré par la diversification et la qualité de crédit de la liste d'instituts financiers auprès desquels le Groupe effectue des dépôts

En termes de produits dérivés, les seules opérations effectuées sont des contrats de change à terme.

Enfin, les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en relation avec l'établissement de l'information financière sont soumis à la supervision du Conseil d'administration de Foyer S.A., assisté par son Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des risques.

9. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil propose à l'Assemblée générale de répartir comme suit le bénéfice disponible de € 70 106 334,63 se composant du bénéfice après

impôts de l'exercice de € 59 073 802,99 augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de € 11 032 531,64 :

€

Dividende brut de € 3,905882 aux 7 838 321 actions en circulation (*)	30 615 556,90
Autres réserves	30 000 000,00
Réserve pour impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2018	3 000 000,00
Prélèvement de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2012 du poste 'Réserve pour impôt sur la fortune imputé'	-10 500 000,00
Transfert du montant prélevé de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2012 au poste 'Autres réserves'	10 500 500,00
Report à nouveau pour le solde (*)	6 490 777,73
Total	70 106 334,63

(*) Le nombre d'actions en circulation (c'est-à-dire les actions qui ne sont pas détenues par Foyer S.A. elle-même) reflète l'état au 09.02.2018. Dans la mesure où Foyer S.A. pourrait racheter ou vendre des actions propres entre le 09.02.2018 et la «record date» (la date où les positions donnant droit au dividende sont arrêtées), ce nombre d'actions, et donc le total des dividendes payés, sont indicatifs. Seul le dividende payé par action reste fixe.

Si vous acceptez cette proposition, un dividende brut de € 3,905882 (2016 : € 3,00) sera payable, après déduction de la retenue de 15,0% de l'impôt luxembourgeois sur les dividendes, à raison de € 3,32 (2016 : € 2,55) net par action à partir du 25 avril 2018.

Leudelange, le 13 mars 2018

Le Conseil d'administration

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE FOYER S.A.

au 31 décembre 2017

SOMMAIRE

P. 22	Rapport du réviseur d'entreprises agréé
P. 26	Bilan consolidé
P. 28	Compte de profits et pertes consolidé
P. 31	Etat consolidé des produits et charges comptabilisés
P. 32	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
P. 34	Annexe aux comptes annuels consolidés

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Aux Actionnaires de
Foyer S.A.
12 rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de FOYER S.A. et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie

comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion consolidé mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces comptes annuels consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport

sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les comptes annuels consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé

Jérôme Lecoq, Réviseur d'Entreprises Agréé

Partner

Le 17 avril 2018

Deloitte.

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2017

€ milliers ACTIF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Actifs incorporels	18	5 184,9	6 628,3
Ecart d'acquisition positifs	18	60,8	243,4
Placements		3 504 886,7	3 311 400,6
Terrains et constructions	6	124 535,1	93 424,2
Participations mises en équivalence	6	8 281,1	8 432,8
Autres placements financiers			
<i>Actions, autres titres à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement</i>	7	896 260,8	709 534,4
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	7	2 281 837,6	2 331 573,1
<i>Instruments dérivés</i>	7	2 126,9	58,0
<i>Autres prêts</i>	19	23 682,4	23 784,2
<i>Dépôts auprès des établissements de crédit</i>	8	58 100,0	43 682,7
<i>Autres</i>	7	14 865,4	6 844,0
Actions propres	12	95 197,4	94 067,2
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie et dont le risque est supporté par eux	5	8 746 006,7	7 441 310,4
Subrogations et sauvetages	5	7 813,8	6 739,4
Part des réassureurs dans les provisions techniques	5	141 333,5	134 569,5
Provision pour primes non acquises		74 847,8	72 842,6
Provision d'assurance vie		2 859,3	2 613,2
Provision pour sinistres		63 626,4	59 113,7
Créances	19	109 706,4	92 957,7
Créances nées d'opérations d'assurance directe		64 795,3	62 950,2
Créances nées d'opérations de réassurance		12 457,1	8 722,4
Autres créances		32 454,0	21 285,1
Autres éléments d'actif		197 565,2	272 983,3
Actifs corporels		4 846,4	3 353,6
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	8	192 718,8	269 629,7
Comptes de régularisation	19	10 175,9	9 758,1
Total de l'actif		12 722 733,9	11 276 590,7

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

€ milliers				
PASSIF	Notes	31.12.2017	31.12.2016	
Capitaux propres - Part du Groupe		1 162 096,9	1 047 672,7	
Capital souscrit	11	44 977,6	44 977,6	
Primes d'émission	11	2 992,2	2 992,2	
Réserve de réévaluation des titres	10	202 319,3	156 130,8	
Autres réserves et résultats reportés	13	820 056,9	653 859,9	
Résultat de l'exercice		91 750,9	189 712,2	
Capitaux propres - Part des intérêts minoritaires	10-13	6 015,9	5 159,8	
Total des capitaux propres		1 168 112,8	1 052 832,5	
Passifs subordonnés	13	1 500,0	2 100,0	
Provisions techniques	5	2 436 041,6	2 376 901,5	
Provision pour primes non acquises		218 459,3	205 928,8	
Provision d'assurance vie		1 671 050,2	1 665 654,1	
Provision pour sinistres		505 906,3	482 628,4	
Provision pour égalisation		15 916,7	1 909,3	
Autres provisions techniques		24 709,1	20 780,9	
Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	5	8 746 006,7	7 441 310,4	
Provisions pour autres risques et charges		174 442,3	154 284,0	
Provisions pour impôts courants	17	46 613,1	31 918,9	
Provisions pour impôts différés	17	105 023,4	97 280,7	
Provisions pour pensions et obligations similaires	20	11 963,1	11 664,9	
Autres provisions	20	10 842,7	13 419,5	
Passifs financiers		52 912,6	57 544,9	
Instruments dérivés	7	-	5 959,6	
Dépôts reçus des réassureurs	8	22 040,9	19 778,7	
Dettes envers des établissements de crédit	8	30 871,7	31 806,6	
Dettes	21	143 717,9	191 617,4	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		57 564,5	75 734,4	
Dettes nées d'opérations de réassurance		13 027,2	17 130,3	
Autres dettes		73 126,2	98 752,7	
Total du passif		12 722 733,9	11 276 590,7	

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

€ milliers	Notes	2017	2016
Compte technique de l'assurance non vie	2		
Primes acquises, nettes de réassurance		345 418,6	325 258,3
Primes brutes émises	4	468 501,8	447 170,7
Primes cédées aux réassureurs		-114 227,1	-115 198,0
Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises	5	-10 861,2	-66 985,6
Variation du montant de la provision pour primes non acquises, part des réassureurs	5	2 005,1	60 271,2
Produits des placements alloués transférés du compte non technique	9	21 995,5	34 255,7
Charge des sinistres, nette de réassurance	5	-207 428,9	-188 798,9
Montants payés			
<i>montants bruts</i>		-202 976,8	-189 533,8
<i>part des réassureurs</i>		11 335,4	16 756,8
Variation de la provision pour sinistres			
<i>montant brut</i>		-20 818,9	-59,9
<i>part des réassureurs</i>		3 957,0	-16 574,7
Variation de la provision pour subrogations et sauvetages			
<i>montant brut</i>		1 074,4	612,7
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	5	-3 928,2	-3 549,9
Frais d'exploitation nets	15	-94 169,5	-83 504,5
Autres charges techniques, nettes de réassurance		-168,0	-
Variation de la provision pour égalisation	5	-14 007,4	-19 076,4
Résultat du compte technique de l'assurance non vie		47 712,1	64 584,3

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

€ milliers	Notes	2017	2016
Compte technique de l'assurance vie			
Primes acquises, nettes de réassurance		1 680 983,2	1 096 071,4
Primes brutes émises	2, 4	1 685 528,5	1 098 266,2
Primes cédées aux réassureurs		-2 876,0	-2 627,3
Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises	5	-1 669,3	448,3
Variation du montant de la provision pour primes non acquises, part des réassureurs	5	-	-15,8
Produits des placements	9	92 171,9	84 822,9
Plus-values non réalisées sur placements	9	469 912,7	250 863,9
Autres produits techniques, nets de réassurance		6 353,8	23 334,2
Charge des sinistres, nette de réassurance	5	-617 622,9	-555 700,5
Montants payés			
<i>montants bruts</i>		-616 378,3	-556 473,4
<i>part des réassureurs</i>		658,7	736,8
Variation de la provision pour sinistres			
<i>montant brut</i>		-2 459,0	100,3
<i>part des réassureurs</i>		555,7	-64,2
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	5	-1 311 639,0	-790 810,9
Provision d'assurance vie			
<i>montant brut</i>		-7 188,8	-57 357,2
<i>part des réassureurs</i>		246,1	-117,6
Autres provisions techniques, nettes de réassurance			
<i>montant brut</i>		-1 304 696,3	-733 336,1
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	5	1 792,6	-3 753,9
Frais d'exploitation nets	15	-58 673,1	-40 380,6
Charges des placements	9	-26 534,1	-26 393,2
Moins-values non réalisées sur placements	9	-187 383,1	-5 178,6
Autres charges techniques, nettes de réassurance		621,4	-30,8
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	9	-11 991,4	-12 849,0
Résultat du compte technique de l'assurance vie		37 992,0	19 994,9

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

€ milliers	Notes	2017	2016
Compte non technique			
Résultat du compte technique de l'assurance non vie		47 712,1	64 584,3
Résultat du compte technique de l'assurance vie		37 992,0	19 994,9
Produits des placements	9	35 174,4	48 819,5
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance vie	9	11 991,4	12 849,0
Charges des placements	9	-8 689,5	-12 438,1
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance non vie	9	-21 995,5	-34 255,7
Autres charges y compris les corrections de valeur		-456,6	-456,7
Amortissement des écarts d'acquisition	18	-182,6	-182,6
Résultat avant impôts des activités d'assurance		101 545,7	98 914,6
Compte des autres activités			
Commissions de gestion d'actifs	3, 4	46 794,8	38 320,0
Frais d'exploitation nets	15	-29 397,6	-26 117,9
Produits des placements	9	18 060,0	122 863,9
Charges des placements	9	-13 632,8	-12 795,6
Résultat avant impôts des autres activités		21 824,4	122 270,4
Impôts sur les résultats	17	-30 815,9	-30 263,1
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	6	-151,7	-713,3
Résultat de l'exercice		92 402,5	190 208,6
<i>dont part du Groupe</i>		<i>91 750,9</i>	<i>189 712,2</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>		<i>651,6</i>	<i>496,4</i>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

ETAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

€ milliers	Notes	2017	2016
Résultat net		92 402,5	190 208,6
Gains (pertes), réalisés et non réalisés, sur les titres disponibles à la vente	10	59 425,6	25 271,9
Produits (charges) d'impôts différés relatifs aux gains (pertes) sur les titres disponibles à la vente	10	-12 872,6	-2 660,6
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		46 553,0	22 611,3
Total des produits et charges comptabilisés		138 955,5	212 819,9
<i>dont part revenant au Groupe</i>		<i>137 939,4</i>	<i>212 052,7</i>
<i>dont part revenant aux minoritaires</i>		<i>1 016,1</i>	<i>767,2</i>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

€ milliers	Notes	Capital souscrit	Primes d'émission
Capitaux propres au 31.12.2015		44 994,2	3 106,0
Annulation d'actions	11	-16,6	-113,8
Dividendes versés			
Autre affectation du résultat			
Variation de périmètre	24		
Autres mouvements	8		
Produits et charges comptabilisés	10		
Capitaux propres au 31.12.2016		44 977,6	2 992,2
Dividendes versés			
Autre affectation du résultat			
Produits et charges comptabilisés	10		
Capitaux propres au 31.12.2017		44 977,6	2 992,2

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Réserve de réévaluation des titres	Autres réserves et résultats reportés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres, part du Groupe	Capitaux propres, part des minoritaires	Total des capitaux propres
133 790,3	557 004,9	73 824,0	812 719,4	2 032,6	814 752,0
			-130,4	-	-130,4
		-20 971,5	-20 971,5	-140,0	-21 111,5
	52 852,5	-52 852,5	-	-	-
	44 002,5		44 002,5	-	44 002,5
	-	-	-	2 500,0	2 500,0
22 340,5		189 712,2	212 052,7	767,2	212 819,9
156 130,8	653 859,9	189 712,2	1 047 672,7	5 159,8	1 052 832,5
		-23 515,2	-23 515,2	-160,0	-23 675,2
	166 197,0	-166 197,0	-	-	-
46 188,5		91 750,9	137 939,4	1 016,1	138 955,5
202 319,3	820 056,9	91 750,9	1 162 096,9	6 015,9	1 168 112,8

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

P.36 Note 1 Information générale

REVENUS ET ENGAGEMENTS TECHNIQUES

P.37 Note 2 Primes et charges d'assurance

P.39 Note 3 Commissions de gestion d'actifs

P.40 Note 4 Répartition géographique du chiffre d'affaires

P.41 Note 5 Provisions techniques

PLACEMENTS

P.43 Note 6 Placements immobiliers

P.45 Note 7 Titres et instruments dérivés

P.47 Note 8 Dépôts, trésorerie et passifs financiers

P.49 Note 9 Produits et charges financiers

P.52 Note 10 Réserve de réévaluation des titres

FONDS PROPRES

P.53 Note 11 Capital souscrit et primes d'émission

P.54 Note 12 Actions propres

P.55 Note 13 Autres éléments de fonds propres

P.57 Note 14 Gestion du capital et des risques

AUTRES RESSOURCES EMPLOYÉES

- P.66** Note 15 Frais d'exploitation
- P.67** Note 16 Frais de personnel
- P.69** Note 17 Impôts sur le résultat
- P.71** Note 18 Immobilisations incorporelles
- P.72** Note 19 Prêts, créances et comptes de régularisation
- P.74** Note 20 Provisions pour pensions et pour autres risques et charges
- P.76** Note 21 Dettes

MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

- P.77** Note 22 Présentation des comptes annuels consolidés
- P.78** Note 23 Principes comptables et méthodes de consolidation
- P.86** Note 24 Périmètre de consolidation
- P.88** Note 25 Informations relatives aux parties liées
- P.89** Note 26 Honoraires du contrôleur légal des comptes
- P.90** Note 27 Engagements hors bilan

Note 1. Information générale

Foyer S.A. (« la Société ») a été constituée sous forme de société anonyme le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A. L'Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2005 a décidé de modifier cette dénomination en Foyer S.A.

Le siège social de la Société est établi à L-3372 Leudelange, 12 rue Léon Laval.

La Société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Avec les sociétés affiliées, la Société forme un groupe qui est actif principalement dans les assurances et la gestion financière (« le Groupe »).

Dans le domaine des assurances, le Groupe souscrit en branches dommages, assistance, accident, maladie et responsabilité civile dans le secteur Non-Vie, et en risque, épargne, pension et invalidité dans le secteur Vie.

Le Groupe opère en libre prestation de services dans le secteur Vie dans certains pays de l'Union Européenne via sa filiale WEALINS S.A, filiale issue de la fusion du 22 août 2017 entre Foyer International S.A et IWI International Wealth Insurer S.A. Dans le secteur Non-Vie, le Groupe opère en libre prestation de services dans le Sud de la Belgique via ses filiales Foyer Assurances S.A. et FOYER-ARAG S.A.

Dans la gestion financière, le Groupe opère via ses filiales CapitalatWork au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas, en gestion patrimoniale pour compte propre et pour compte de particuliers, ainsi qu'en intermédiation financière.

Au 31 décembre 2017, le Groupe employait 687 personnes au Luxembourg et 59 dans le reste de l'Europe.

Sur 8 995 527 actions émises par la Société, 5 178 929 actions, soit 66,1 %, sont détenues par Foyer Finance S.A., une société de participation financière qui n'est pas cotée en bourse.

Dans sa séance du 13 mars 2018, le Conseil d'administration de la Société a arrêté les comptes annuels consolidés qui seront soumis à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires le 17 avril 2018.

Note 2. Primes et charges d'assurance

1. ASSURANCE NON VIE

Les principaux postes du compte technique sont présentés ci-dessous pour les différents types d'assurance non vie.

€ milliers	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2017	2016	2017	2016
Primes brutes émises	468 501,8	447 170,7	-	-
Primes brutes acquises	457 640,6	380 185,1	-	-
Charge des sinistres brute	-222 693,8	-188 947,6	-27,5	-33,4
Frais d'exploitation bruts	-98 649,6	-88 600,2	-6,0	-7,4
Solde de réassurance	-92 470,3	-49 692,5	23,1	27,7

Le Groupe ne souscrit plus d'acceptation en réassurance ; les montants comptabilisés pour ce type de contrats correspondent à des affaires en « run-off ».

En assurance directe, les principaux groupes de branche sont les suivants :

€ milliers	Incendie et autres dommages aux biens	Automobile Responsabilité civile	Automobile Autres branches	Responsabilité civile
	Primes brutes émises	173 166,9	68 826,0	123 971,0
Primes brutes acquises	169 502,3	67 457,2	120 320,9	30 554,6
Charge des sinistres brute	-54 848,4	-44 795,0	-75 302,9	-15 378,2
Frais d'exploitation bruts	-25 912,9	-15 998,4	-33 000,1	-7 929,7

2. ASSURANCE VIE

L'activité d'assurance vie est exercée uniquement en assurance directe. Les primes peuvent être ventilées de plusieurs manières :

€ milliers	Assurance directe	
	2017	2016
Primes individuelles	1 628 835,0	1 062 464,6
Primes au titre de contrats de groupe	56 693,5	35 801,6
Primes périodiques	116 898,0	95 071,7
Primes uniques	1 568 630,5	1 003 194,5
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	28 507,7	23 079,2
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	133 002,4	141 943,5
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	1 524 018,4	933 243,5
Solde de réassurance	-1 221,0	-1 904,1

Note 3. Commissions de gestion d'actifs

Les commissions ci-dessous sont constituées par les revenus que CapitalatWork perçoit à l'extérieur du Groupe. Les commissions rétrocédées à des tiers sont présentées parmi les frais d'exploitation (cf. note 15).

€ milliers	2017	2016
Commissions d'intermédiation financière	404,2	641,9
Commissions de performance sur OPC	6 066,0	2 060,4
Autres commissions de gestion sur OPC	31 393,7	27 007,8
Commissions de gestion patrimoniale	3 339,2	3 031,8
Commissions de courtage, lending et divers	5 591,7	5 578,1
Total	46 794,8	38 320,0

Les avoirs sous gestion (AUM) ne sont pas comptabilisés dans le bilan, hormis ceux figurant déjà à l'actif des sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Clients privés, hors contrats d'assurance vie en UC	3 683 629,6	3 081 632,4
Entreprises liées	137 721,1	139 453,6
Autres clients institutionnels	359 137,8	404 189,9
Total	4 180 488,5	3 625 275,9

Note 4. Répartition géographique du chiffre d'affaires

1. ASSURANCE NON VIE

Les primes brutes émises en assurance non vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

€ milliers	2017	2016
Captives (non ventilées)	100 649,2	102 198,1
Luxembourg (hors captives)	341 384,5	322 692,5
Belgique	21 889,3	19 112,1
Autres pays membres de l'UE	3 566,4	2 711,6
Pays hors de l'UE	1 012,4	456,5
Total	448 501,8	447 170,8

2. ASSURANCE VIE

Les primes brutes émises en assurance vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

€ milliers	2017	2016
Luxembourg	255 971,6	214 644,6
Autres pays membres de l'UE	1 319 117,5	684 734,8
Pays hors de l'UE	110 439,4	198 886,8
Total	1 685 528,5	1 098 266,2

3. AUTRES ACTIVITÉS

Les commissions de gestion d'actifs sont perçues par le groupe CapitalatWork dans des pays de l'OCDE. Leur répartition géographique est omise car elle ne revêt pas une importance significative pour l'interprétation des résultats.

Les sociétés holding perçoivent des revenus financiers et ne réalisent pas de chiffre d'affaires.

Note 5. Provisions techniques

1. PROVISIONS TECHNIQUES NETTES DE REASSURANCE

31.12.2016 € milliers	Montants bruts	Part des réassureurs	Montants nets
Assurance vie			
Provision pour sinistres	12 033,0	417,0	11 616,0
Provision pour primes non acquises	11 655,0	-	11 655,0
Provision d'assurance vie (hors PB)	1 589 931,1	2 613,2	1 587 317,9
Provision pour participation aux bénéfices (PB)	75 723,0	-	75 723,0
Assurance non-vie			
Provision pour sinistres	470 595,4	58 696,7	411 898,7
- dont IBNR	37 851,6	11 000,0	26 851,6
- dont frais de gestion	23 250,0	-	23 250,0
Provision pour primes non acquises	194 273,8	72 842,6	121 431,2
Provision pour vieillissement	20 780,9	-	20 780,9
Provision pour égalisation	1 909,3	-	1 909,3
Total des provisions techniques (hors UC)	2 376 901,5	134 569,5	2 242 332,0
Subrogations et sauvetages	-6 739,4	-	-6 739,4

Produits et charges de l'exercice € milliers	Montants bruts	Part des réassureurs	Montants nets
Assurance vie			
Sinistres payés	-616 378,3	658,7	-615 719,6
Provision pour sinistres	-2 459,0	555,7	-1 903,3
Provision pour primes non acquises	-1 669,3	-	-1 669,3
Provision d'assurance vie (hors PB)	-7 188,8	246,1	-6 942,7
Provision pour participation aux bénéfices (PB)	1 792,6	-	1 792,6
Assurance non-vie			
Sinistres payés	-202 976,8	11 335,4	-191 641,4
Provision pour sinistres	-20 818,9	3 957,0	-16 861,9
- dont IBNR	2 635,2	-	2 635,2
- dont frais de gestion	8 057,4	-	8 057,4
Provision pour primes non acquises	-10 861,2	2 005,1	-8 856,1
Provision pour vieillissement	-3 928,2	-	-3 928,2
Provision pour égalisation	-14 007,4	-	-14 007,4
Total des provisions techniques (hors UC)	-878 495,3	18 758,0	-859 737,3
Subrogations et sauvetages	1 074,4	-	1 074,4

31.12.2017			
€ milliers	Montants bruts	Part des réassureurs	Montants nets
Assurance vie			
Provision pour sinistres	14 492,0	972,7	13 519,3
Provision pour primes non acquises	13 324,3	-	13 324,3
Provision d'assurance Vie (hors PB)	1 597 119,8	2 859,3	1 594 260,5
Provision pour participation aux bénéfices (PB)	73 930,4	-	73 930,4
Assurance non-vie			
Provision pour sinistres	491 414,3	62 653,7	428 760,6
- dont IBNR	40 486,8	11 000,0	29 486,8
- dont frais de gestion	31 307,4	-	31 307,4
Provision pour primes non acquises	205 135,0	74 847,8	130 287,2
Provision pour vieillissement	24 709,1	-	24 709,1
Provision pour égalisation	15 916,7	-	15 916,7
Total des provisions techniques (hors UC)	2 436 041,6	141 333,5	2 294 708,1
Subrogations et sauvetages	-7 813,8	-	-7 813,8

Au Luxembourg, les montants provenant de subrogations ou sauvetages ne peuvent pas être déduits de la provision pour sinistres.

2. PLACEMENTS ET PROVISIONS DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE

Les actifs et les passifs relatifs à des contrats d'assurance vie dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance sont évalués à la juste valeur, en contrepartie du compte de profits et pertes.

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016	Variation exercice
Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	8 746 006,7	7 441 310,4	1 304 696,3
Placements relatifs à des contrats en unités de compte	8 746 006,7	7 441 310,4	1 304 696,3

Note 6. Placements immobiliers

Le Groupe investit dans des actifs immobiliers à travers :

- des fonds d'investissement dédiés à l'immobilier (compris dans les titres à revenu variable, cf. note 7),
- des entreprises avec lesquelles il possède un lien de participation (Air Properties S.A.) et
- des terrains et constructions directement détenus par ses filiales (Foyer Assurances S.A., Foyer Vie S.A. Foyer Immo S.A, CapitalatWork S.A, Immo at Work S.A. et New South At Work S.A).

1. PARTICIPATIONS IMMOBILIÈRES

Le 7 avril 2016, le Groupe a acquis une participation de 28% dans Air Properties S.A., une entreprise détenant un immeuble de placement.

2017 € milliers	31.12.2017	31.12.2016
Participations mises en équivalence au 01.01.	8 432,8	-
Entrées de l'exercice	-	7 986,5
Différence de première consolidation	-	1 159,6
Quote-part dans le résultat	-151,7	-713,3
Participations mises en équivalence au 31.12.	8 281,1	8 432,8

2. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Les immeubles d'exploitation désignent les terrains et constructions utilisés dans le cadre de l'activité propre du Groupe. Les immeubles de placement sont des terrains et constructions donnés en location à

des tiers. Les immeubles en cours de construction peuvent être destinés à l'activité propre du Groupe ou à la location.

2017
€ milliers

	Immeubles d'exploitation	Immeubles en cours de construction	Immeubles de placement
Valeur brute au 01.01.	54 201,9	50 341,8	24 967,7
Entrées de l'exercice	625,9	32 833,9	-
Sorties de l'exercice	-36,0	-	-160,5
Valeur brute au 31.12.	54 791,8	83 175,7	24 807,2
Corrections de valeur cumulées au 01.01.	-24 971,7	-	-11 115,5
Amortissements de l'exercice	-1 811,1	-	-377,3
Sorties de l'exercice	36,0	-	-
Corrections de valeur cumulées au 31.12.	-26 746,8	-	-11 492,8
Valeur nette au 31.12.	28 045,0	83 175,7	13 314,4

2.1. Immeubles d'exploitation

La juste valeur de l'immeuble sis à Leudelange a été ré-estimée en 2017 par un évaluateur indépendant. La juste valeur de l'immeuble sis à Bruxelles a été ré-estimée en 2013 par un autre bureau d'experts indépendant. La juste valeur de l'ensemble des immeubles d'exploitation est estimée à € 58 036,6 milliers (2016 : € 53 276,6 milliers).

Les amortissements de l'exercice sont reconnus dans le compte de profits et pertes où ils sont ventilés par fonction pour chacune des activités du Groupe, notamment dans les postes « frais d'exploitation nets ».

2.2. Immeubles en construction

Les immeubles en cours de construction, € 20 384,7 milliers pour l'extension de Leudelange et € 12 449,2 milliers pour l'immeuble de la Clôche d'Or, sont évalués au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminués des éventuelles corrections de valeur. Il n'existe pas d'autre estimation de leur juste valeur.

2.3. Immeubles de placement

La juste valeur de l'immeuble sis à Bruxelles a été ré-estimée en 2013 par un bureau d'experts indépendant. La quote-part correspondant au poste « immeubles de placement » est estimée à € 4 693,4 milliers (2016 : € 4 693,4 milliers).

Les revenus de loyer et les charges, y compris les amortissements de l'exercice, sont reconnus dans le compte de profits et pertes, selon l'activité de la filiale détenant ces immeubles (cf. note 9 « Produits et charges financiers »).

Note 7. Titres et instruments dérivés

Ces instruments financiers ne comprennent pas les placements pour le compte de preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux (contrats en unités de compte, cf. note 5).

Les actifs financiers représentatifs des engagements techniques relatifs aux contrats d'assurance émis par le Groupe constituent un patrimoine distinct affecté par le privilège à la garantie du paiement de ces engagements.

Les titres à revenu variable comprennent principalement des actions et des parts dans des fonds communs de placement (titres représentant des capitaux propres de l'émetteur). Les titres à revenu fixe comprennent principalement des obligations, à taux fixe ou non (titres représentant des dettes de l'émetteur). Les coupons courus sont présentés dans l'évaluation des obligations.

31.12.2017 € milliers	Prix d'acquisition	Juste valeur	Plus- et moins- values non réalisées
Titres à revenu variable (hors dérivés)			
Disponibles à la vente	748 666,5	896 260,8	147 594,3
Total des titres à revenu variable	748 666,5	896 260,8	147 594,3
Titres à revenu fixe			
Disponibles à la vente (pied de coupon)	2 061 964,8	2 228 457,3	166 492,5
Intérêts courus sur titres disponibles à la vente	37 441,9	37 441,9	-
A la juste valeur par le résultat (pied de coupon)	14 743,6	15 803,8	1 060,2
Intérêts courus sur titres à la juste valeur par le résultat	134,6	134,6	-
Total des titres à revenu fixe	2 114 284,9	2 281 837,6	167 552,7
Instruments dérivés à l'actif	2 126,9	2 126,9	-
Total des titres et instruments dérivés à l'actif	2 865 078,3	3 180 225,3	315 147,0
Instruments dérivés au passif	-	-	-
Montant net des titres et instruments dérivés	2 865 078,3	3 180 225,3	315 147,0

Le montant de € 14 865,4 milliers repris sous le poste « Autres » correspond à des apports, principalement en titres, pour la constitution de fonds internes dédiés et en attente de transfert au poste de « Placements pour le compte des preneurs d'assurance vie dont le risque est supporté par

eux » et il correspond également à des retraits, principalement en titres, provenant de fonds internes dédiés et en attente de transfert aux bénéficiaires. Il a pour contrepartie le poste de passif « Dettes nées d'opérations d'assurance directe ».

La variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est renseignée dans la réserve de réévaluation des titres (cf. note 10). Les gains ou pertes réalisés lors de la vente de ces titres sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes, de même que les revenus générés par ces titres (dividendes, coupons et amortissement d'agios / disagios) et les différences de change sur les titres en devise.

Tous les produits et charges relatifs aux titres à la juste valeur par le résultat et aux instruments dérivés sont comptabilisés par le compte de profits et pertes (cf. note 9 « Produits et charges financiers »).

31.12.2016 € milliers	Prix d'acquisition	Juste valeur	Plus- et moins- values non réalisées
Titres à revenu variable			
Disponibles à la vente	604 171,7	709 534,4	105 362,7
Total des titres à revenu variable	604 171,7	709 534,4	105 362,7
Titres à revenu fixe			
Disponibles à la vente (pied de coupon)	2 109 338,8	2 273 614,0	164 275,2
Intérêts courus sur titres disponibles à la vente	41 981,2	41 981,2	-
A la juste valeur par le résultat (pied de coupon)	14 857,7	15 843,3	985,6
Intérêts courus sur titres à la juste valeur par le résultat	134,6	134,6	-
Total des titres à revenu fixe	2 166 312,3	2 331 573,1	165 260,8
Instruments dérivés à l'actif	88,6	58,0	-30,6
Total des titres et instruments dérivés à l'actif	2 770 572,6	3 041 165,5	270 592,9
Instruments dérivés au passif	-	5 959,6	5 959,6
Montant net des titres et instruments dérivés	2 770 572,6	3 035 205,9	264 633,3

Note 8. Dépôts, trésorerie et passifs financiers

1. DÉPÔTS ET TRÉSORERIE

A l'actif, les dépôts et la trésorerie sont composés des postes « dépôts auprès des établissements de crédit » (autres placements financiers) et « avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux,

chèques et encaisse » (autres éléments d'actif). Au passif, les « dettes envers les établissements de crédit » comprennent des emprunts à court et à moyen terme.

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Dépôts auprès des établissements de crédit	58 100,0	43 682,7
Avoirs en banque (comptes courants) et encaisse	192 718,8	269 629,7
Total des dépôts et de la trésorerie à l'actif	250 818,8	313 312,4
<hr/>		
Dettes à court terme envers les établissements de crédit	-30 801,3	-31 379,0
Dépôts et trésorerie nets	220 017,5	281 933,4
Autres dettes envers les établissements de crédit	-70,4	-427,6
Total des dettes envers les établissements de crédit	-30 871,7	-31 806,6

L'évaluation des dépôts auprès des établissements de crédit est basée sur le prix d'acquisition ou le coût de revient mais elle ne diffère pas matériellement d'une évaluation basée sur la juste valeur.

Les dettes envers les établissements de crédit représentent principalement des emprunts en devises autres que l'Euro, destinés à couvrir le risque de change sur des actifs mobiliers, ainsi que des découverts bancaires occasionnels. Il s'agit de facilités de crédit en compte courant non

contractuelles et non confirmées, accordées par ces organismes financiers avec lesquels le Groupe traite habituellement.

Les autres dettes envers les établissements de crédit se composent d'emprunts d'investissement souscrits par CapitalatWork S.A.

Les produits et charges relatifs à ces éléments sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes (cf. note 9 « Produits et charges financiers »).

2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés comptabilisés au passif sont présentés dans la note 7 « Titres et instruments dérivés » lorsqu'ils sont relatifs à des placements financiers, que ce soit pour couvrir le risque de change sur des placements en devises autres que l'Euro ou pour

réaliser d'autres objectifs de gestion des placements.

Au 31 Décembre 2017, le Groupe a contracté des swaps de taux associés pour des montants non significatifs ainsi que les contrats de change à terme suivants:

Devise	USD/EUR	CHF/EUR	SEK/EUR
Type d'opération	Vente USD	Vente CHF	Vente SEK
Notionnel en devise	-135 335 000,00	-14 690 560,00	-22 000 000,00
Date d'échéance	11.01.2018	11.01.2018	11.01.2018
Valeur actuelle du contrat en €	1 806 374,79	246 108,43	74 385,12
Valeur à l'actif	1 806 374,79	246 108,43	74 385,12
Valeur au passif	-	-	-

Toutes les opérations de change à terme ont été effectuées dans un but de couverture du risque de change.

3. DÉPÔTS REÇUS DES RÉASSUREURS

En vertu des contrats de réassurance signés, certains réassureurs sont tenus de couvrir leurs engagements de réassurance intégralement ou partiellement selon les souhaits de la cédante par

des dépôts d'espèces. Le Groupe n'a pas fait usage de la faculté de faire déposer par les réassureurs l'intégralité des dépôts auxquels le Groupe pourrait prétendre.

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Contrats Non-Vie	-18 487,1	-17 186,7
Contrats Vie	-3 553,8	-2 592,0
Total	-22 040,9	-19 778,7

Note 9. Produits et charges financiers

Le tableau ci-dessous présente les produits et charges reconnus par le résultat et relatifs :

- aux placements, y compris aux terrains et constructions, aux prêts et dépôts (cf. notes 6 et 7),
- aux placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux (cf. note 5),
- aux dépôts, à la trésorerie et aux autres dettes envers les établissements de crédit (cf. note 8),
- aux actions propres (cf. note 12).

La variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est renseignée dans la réserve de réévaluation des titres (cf. note 10). Au cours de l'exercice 2017, cette variation présente un produit de € 59 425,6 milliers (2016 : un produit de € 25 271,9 milliers) avant impôts différés.

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Gains nets réalisés sur titres disponibles à la vente	32 117,4	139 359,3
Gains / Pertes nettes réalisées sur titres à la juste valeur par le résultat	-3,4	914,2
Gains / Pertes nettes sur actions propres	-137,6	-
Reprises / corrections de valeur sur titres disponibles à la vente	395,2	130,8
Résultat net non réalisé sur titres à la juste valeur par le résultat	79,1	1 329,5
Résultat de change	-6 647,1	382,4
Plus et moins-values sur titres	25 803,6	142 116,2
Dividendes encaissés sur actions	15 520,7	12 022,9
Intérêts gagnés sur obligations	73 134,2	68 675,8
Intérêts gagnés sur prêts et dépôts	2 891,9	844,5
Revenu net sur terrains et constructions	92,6	353,4
Rétrocessions sur fonds	316,0	43,9
Revenus sur titres et autres actifs	91 955,4	81 940,5
Charges d'intérêt sur emprunts (dont passifs subordonnés)	-1 131,3	-1 346,6
Autres charges financières (dont frais de gestion des placements)	-20 077,9	-17 830,7
Charges financières	-21 209,2	-19 177,3
Gains nets relatifs à des contrats en unités de comptes	276 175,8	245 685,3
Commissions perçues	6 353,8	-
Résultat sur contrats en unités de comptes	282 529,6	245 685,3
Résultat financier total	379 079,4	450 564,7

Ces produits et charges financiers se répartissent de la manière suivante dans le compte de profits et pertes consolidé.

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
I. Compte technique de l'assurance non-vie		
Produits des placements alloués transférés du compte non technique	21 995,5	34 255,7
II. Compte technique de l'assurance vie		
Produits des placements		
- produits de participations	537,0	377,1
- produits provenant des terrains et constructions	165,3	79,0
- produits provenant d'autres placements et variations de juste valeur	70 056,3	62 211,9
- reprises de corrections de valeur sur placements	-	-306,8
- profits provenant de la réalisation de placements	21 413,3	22 461,7
Plus-values non réalisées sur placements		
- variation de la valeur des placements supportée par les preneurs	469 912,7	250 863,9
Charges des placements		
- charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-16 680,6	-12 567,4
- contrepartie de l'élimination des opérations intersectorielles	-3 633,4	-3 178,4
- corrections de valeur et variations de juste valeur sur placements	267,9	561,5
- pertes provenant de la réalisation des placements	-6 488,1	-11 208,9
Moins-values non réalisées sur placements	-187 383,1	-5 178,6
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	-11 991,4	-12 849,0
Sous-total des comptes techniques	358 171,4	325 521,7

Les commissions de gestion prélevées au sein du Groupe par CapitalatWork Foyer Group S.A. sont éliminées des postes « charges des placements ». Réciproquement, les commissions rétrocédées par CapitalatWork aux sociétés d'assurance vie sont éliminées du poste « produits des autres placements ». Ces opérations réciproques entre les secteurs d'activité du Groupe n'ont pas d'incidence sur le résultat consolidé. Elles sont éliminées en contrepartie de postes dédiés dont la somme

est donc nulle. Ces postes sont présentés dans les charges des placements pour les sociétés d'assurance et dans les frais d'exploitation nets pour les autres activités (cf. note 15).

Dans le compte des autres activités, les produits de placements représentent essentiellement les revenus des sociétés holding, nets des dividendes reçus de la part des sociétés consolidées

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
III. Compte non technique des assurances		
Produits des placements		
- produits provenant des terrains et constructions	24,0	24,0
- produits provenant d'autres placements et variations de juste valeur	23 858,5	27 655,7
- profits provenant de la réalisation de placements	11 291,9	21 139,8
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance vie		
	11 991,4	12 849,0
Charges des placements		
- charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-5 877,9	-5 427,6
- contrepartie de l'élimination des opérations intersectorielles	-912,1	-1 460,4
- corrections de valeur et variations de juste valeur sur placements	-2,3	570,5
- pertes provenant de la réalisation des placements	-1 897,2	-6 120,6
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance non vie		
	-21 995,5	-34 255,7
Sous-total du compte non technique	16 480,8	14 974,7

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
IV. Compte des autres activités		
Produits des placements		
- produits provenant des terrains et constructions	477,9	437,2
- produits provenant d'autres placements et variations de juste valeur	8 984,3	5 111,9
- profits provenant de la réalisation de placements	8 597,8	117 314,8
Charges des placements		
- charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-12 487,9	-9 298,9
- corrections de valeur et variations de juste valeur sur placements	-255,8	-183,6
- pertes provenant de la réalisation des placements	-889,1	-3 313,1
Sous-total du compte des autres activités	4 427,2	110 068,3
Résultat financier total	379 079,4	450 564,7

Note 10. Réserve de réévaluation des titres

La réserve de réévaluation des titres renseigne la variation des plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente (cf. note 7 « Titres et instruments dérivés »). Les plus- ou moins-values latentes sur les titres détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés sont comptabilisés par le compte de profits et pertes (cf. note 9 « Produits et charges financiers »).

Les plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont diminuées des impôts différés qui deviendront exigibles en cas de vente de ces titres (cf. note 17 « Impôts sur le résultat»). Les plus- ou moins-values réalisées lors de la vente sont alors recyclées par le compte de profits et pertes (cf. note 9).

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Plus- et moins-values latentes	275 096,9	215 671,4
Impôts différés	-71 846,8	-58 974,3
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	203 250,1	156 697,1
<i>dont part du Groupe</i>	<i>202 319,3</i>	<i>156 130,8</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>930,8</i>	<i>566,3</i>

Cette réserve a évolué comme suit :

€ milliers	2017	2016
Réserve au 01.01. (nette d'impôts différés)	156 697,1	134 086,0
Plus-values latentes au 01.01. sur les titres vendus	-38 627,6	-25 767,6
Moins-values au 01.01. sur les titres dépréciés	16,9	252,4
Variation de périmètre	-	-11 417,8
Variation de la valeur des titres détenus au 31.12.	85 163,7	59 544,1
Réserve au 31.12. (nette d'impôts différés)	203 250,1	156 697,1

Note 11. Capital souscrit et primes d'émission

Au 31 décembre 2017, le capital souscrit s'élève à € 44 977 635,00 représenté par 8 995 527 actions ordinaires intégralement libérées sans désignation de valeur nominale. Le pair comptable s'élève à € 5,00. Il n'existe pas d'autres classes d'actions, ni d'options ou droits préférentiels donnant droit à l'émission d'actions d'une autre classe. Les actions émises jouissent toutes des mêmes droits tant en ce qui concerne leur droit de vote aux Assemblées

générales ordinaires et extraordinaires, qu'en ce qui concerne le dividende voté par les actionnaires lors des Assemblées générales. Le capital autorisé s'élève à € 74 350 000,00.

Les actions propres détenues par la Société sont présentées à la note 12. Les autres actions se répartissent entre les détenteurs suivants.

Actions en circulation	31.12.2017	31.12.2016
Foyer Finance S.A.	66,07%	90,97%
Luxempart S.A.	32,06%	7,01%
Autres	1,87%	2,02%
Total	100,00%	100,00%

Les primes d'émission sont constituées comme suit :

€ milliers	Primes d'émission
2000	2 251,7
2001	466,6
2002	387,7
2016	-113,8
Total	2 992,2

Un dividende à payer en 2018 au titre de 2017 de € 3,905 882 brut par action sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, contre € 3,00 par action un an plus tôt. Les comptes de l'exercice 2017 ne tiennent pas compte du dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2018.

Note 12. Actions propres

Au cours de l'exercice 2017, la Société a acquis 16 152 actions propres pour un montant de € 1 423,5 milliers, soit un prix moyen de € 88,13 par action, et elle a vendu 3 568 actions propres

pour un montant € 293,4 milliers dans le cadre du plan de stock-options en faveur de certains dirigeants du Groupe (cf. notes 20 et 26).

€ milliers	Nombre d'actions	2017 Prix (€ milliers)	Nombre d'actions	2016 Prix (€ milliers)
Actions propres au 01.01.	1 144 622	94 067,2	1 142 545	93 910,4
Acquisitions de l'exercice	16 152	1 423,5	2 077	156,8
Cessions de l'exercice	-3 568	-293,3	-	-
Actions propres au 31.12.	1 157 206	95 197,4	1 144 622	94 067,2

Au 31 décembre 2017, la Société détient 1 157 206 actions propres, soit 12,9% des actions émises (2016: 12,7%), pour un prix d'achat moyen de € 82,26 par action.

Dans les approches prudentielles, ces actifs ne sont pas reconnus et les actions propres sont déduites des capitaux propres pour leur prix d'achat.

Note 13. Autres éléments de fonds propres

Les capitaux propres consolidés comprennent le capital souscrit (cf. note 11), la réserve de réévaluation des titres (cf. note 10), d'autres réserves et résultats reportés (cf. section 1 de la présente note) ainsi que le résultat de l'exercice.

Les réserves distribuables sont déterminées selon la Loi luxembourgeoise, à partir des comptes individuels des sociétés du Groupe.

1. AUTRES RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Réserve légale	4 499,4	4 499,4
Réserve pour actions propres	95 197,4	94 067,2
Réserve spéciale	89 350,0	82 425,3
Autres réserves et résultats reportés	635 443,6	476 965,0
Total	824 490,4	657 956,9
<i>dont part du Groupe</i>	<i>820 056,9</i>	<i>653 859,9</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>4 433,5</i>	<i>4 097,0</i>

a) Réserve légale

Le montant présenté correspond à la réserve légale de la société mère Foyer S.A. Cette réserve a été alimentée selon la Loi luxembourgeoise jusqu'à concurrence de 10,0% du capital souscrit. Cette réserve est indisponible. Les réserves légales des filiales consolidées sont présentées dans les autres réserves et résultats reportés.

b) Réserve pour actions propres

Au 31 décembre 2017, la Société détient des actions propres acquises pour € 95 197,4 milliers (2016 : € 94 067,2 milliers) et présentées sous le poste « Placements » à l'actif du bilan (cf. note 12). Une réserve indisponible a été constatée dans les capitaux propres pour ce montant, par transfert avec le poste des autres réserves et résultats reportés.

c) Réserve spéciale

En accord avec la législation fiscale en vigueur, des sociétés du Groupe ont réduit la charge de l'impôt sur la fortune. Ainsi, ces sociétés ont décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

d) Autres réserves et résultats reportés

Les autres réserves sont constituées de la part du Groupe dans les réserves et les résultats reportés d'entités faisant partie du Groupe ou d'entités comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Elles comprennent également des plus-values immunisées en vertu des règles fiscales du Luxembourg.

2. PLUS-VALUES IMMUNISÉES

En vertu de l'article 54 de la loi luxembourgeoise relative à l'impôt sur le revenu des collectivités (LIR), les plus-values réalisées sur les postes suivants ont été immunisées :

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Immeubles d'exploitation	17 032,8	18 302,3
Titres de placement	32 765,9	32 289,6
Total	49 798,7	50 591,9
Impôts différés	-13 328,9	-14 079,7
Montant net	36 469,8	36 512,2
<i>dont part du Groupe</i>	<i>36 469,8</i>	<i>36 512,2</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	-	-

Ces plus-values bénéficiant d'un report de l'imposition courante, des impôts différés sont donc reconnus dans le bilan consolidé afin de neutraliser ce traitement fiscal (cf. note 17 « Impôts sur le résultat »).

3. PASSIFS SUBORDONNÉS

Une filiale du Groupe a souscrit un emprunt subordonné auprès de ses actionnaires. Le passif subordonné présenté dans le bilan consolidé correspond aux montants dus auprès du partenaire

extérieur au Groupe, conformément aux méthodes de consolidation applicables (cf. note 24) :

- intégration proportionnelle de Raiffeisen Vie.

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Passif subordonné de Foyer Santé	-	1 200,0
Quote-part dans le passif subordonné de Raiffeisen Vie	3 000,0	3 000,0
Elimination des soldes réciproques	-1 500,0	-2 100,0
Montant consolidé	1 500,0	2 100,0
<i>dont part du Groupe</i>	<i>1 500,0</i>	<i>1 950,0</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	-	<i>150,0</i>

L'entité Foyer Santé a remboursé entièrement son emprunt envers ses actionnaires.

La charge d'intérêt au titre de ce passif subordonné est comptabilisée dans le compte de profits et pertes (cf. note 9 « Produits et charges financiers ») pour un montant de € 76,5 milliers (2016 : € 103,4 milliers).

Note 14. Gestion du capital et des risques

1. GESTION DU CAPITAL

1.1. Processus de gestion

Le Conseil d'administration, son Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques et la Direction surveillent périodiquement la capitalisation du Groupe. La solvabilité des filiales exerçant une activité d'assurance ou une activité financière réglementée fait l'objet d'un contrôle particulier, dans le souci d'offrir à nos clients la garantie d'une

protection pérenne, de proposer à nos actionnaires un rendement régulier, et afin d'allouer au mieux les ressources aux développements stratégiques du Groupe.

Le niveau du capital est apprécié, tant au niveau des sociétés que du Groupe Foyer, dans une approche qui respecte le régime « Solvabilité II ».

1.2. Capital géré au sein du Groupe

Le capital géré par le Groupe est constitué par la part du Groupe dans les capitaux propres consolidés, diminuée :

- du prix d'achat des actions propres (cf. note 11),
- du capital non versé, le cas échéant.

La variation de ce capital géré dépend à la fois des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice (notamment par la réserve de réévaluation des titres) et des opérations avec les actionnaires (distribution de dividendes et achat d'actions propres).

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Capitaux propres (part du Groupe)	1 162 096,9	1 047 672,7	114 424,2
Actions propres	-95 197,4	-94 067,2	-1 130,2
Capital géré par le Groupe	1 066 899,5	953 605,5	113 294,0
Emprunt subordonné (part du Groupe)	1 500,0	1 950,0	-450,0

La répartition des capitaux propres entre les entités du Groupe a été modifiée par le versement de dividendes et par des augmentations de capital. Les autres variations des capitaux propres sont constituées par les produits et charges

comptabilisées soit par le résultat (compte de profits et pertes), soit directement en capitaux propres (dans la réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente).

€ milliers	Quote-part dans les capitaux propres ⁽¹⁾ au 31.12.2016	Dividendes versés au Groupe	Capital versé par le Groupe et variations de périmètre	Produits et charges comptabilisés	Quote-part dans les capitaux propres ⁽¹⁾ au 31.12.2017
Foyer Assurances S.A.	198 353,5	-42 405,0	-	43 981,0	199 929,5
Foyer Réassurance S.A.	5 035,9	-	-	325,4	5 361,3
Foyer Distribution S.A.	436,2	-305,0	-	270,5	401,7
Foyer-ARAG S.A. (90%)	9 542,4	-1 440,0	-	3 134,5	11 236,9
Foyer Santé S.A. (75%)	12 298,5	-	-	2 003,6	14 302,1
Foyer Vie S.A.	291 518,8	-	-	55 626,0	347 144,8
Foyer Immo S.A.	6 293,6	-	-	-525,4	5 768,2
Air Properties S.A.	8 432,8	-	-	-151,7	8 281,1
IWI S.A.	111 208,2	-	-111 208,2	-	-
Raiffeisen Vie S.A. (50%)	17 079,5	-	-	3 007,3	20 086,8
Wealins SA	-	-8 243,1	166 295,4	5 773,7	163 826,0
Foyer International	55 087,2	-	-55 087,2	-	-
Groupe CapitalatWork	43 987,2	-9 794,0	-	13 511,8	47 705,0
Tradhold S.A. (50%)	10 235,5	-276,0	-	686,7	10 646,2
Total des entités consolidées	769 509,3	-62 463,1	-	127 643,4	834 689,6

(1) y compris le résultat de l'exercice mais hors capital non versé

€ milliers	Capitaux propres au 31.12.2016 ⁽²⁾	Dividendes et actions propres	Variations de périmètre	Produits et charges comptabilisés	Capitaux propres au 31.12.2017 ⁽²⁾
Total, part du Groupe	953 605,5	-24 645,4	-	137 939,4	1 066 899,5

(2) après déduction des actions propres

1.3. Exigences réglementaires relatives au capital

Au 31 décembre 2016, les filiales du Groupe et Raiffeisen Vie S.A. qui se trouvent sous la surveillance des autorités compétentes du secteur de l'assurance et de la réassurance, d'une part, et du secteur financier (entreprises d'investissement et sociétés de gestion de fonds), d'autre part, respectent chacune les exigences de fonds propres requises par les lois et règlements respectifs qui leur sont applicables dans le cadre de leurs activités (voir la liste des sociétés à la note 24).

1.3.1. Entreprises d'assurance et de réassurance

En 2016, les entreprises d'assurance et de réassurance luxembourgeoises doivent à tout moment disposer d'un taux de couverture suffisant pour couvrir le besoin réglementaire de solvabilité (Solvency Capital Requirement ou SCR) relatif à l'ensemble de leurs activités (réglementation luxembourgeoise «Solvabilité 2» définie par la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances et par le règlement du Commissariat aux Assurances N° 16/01 du 3 mai 2016 portant modification du règlement du Commissariat aux Assurances N° 15/03 du 7 décembre 2015 relatif aux entreprises d'assurances et de réassurance).

1.3.2. Entreprises d'investissement et de gestion

Les entreprises d'investissement luxembourgeoises et les sociétés de gestion d'OPC doivent à tout moment disposer de fonds propres suffisants pour couvrir leur exigence globale de fonds propres. Les fonds propres éligibles sont calculés conformément aux circulaires de la Commission de Surveillance du Secteur Financier qui définissent le ratio d'adéquation des fonds propres (principalement la circulaire CSSF 14/583).

Les entreprises d'investissement belges sont soumises au contrôle de la Financial Services and Markets Authority (FSMA). Les fonds propres de la filiale belge CapitalatWork S.A., agréée comme « société de bourse », doivent satisfaire au coefficient général de solvabilité calculé sur la base des fonds de tiers et aux autres exigences définies par la circulaire D4/EB/97/1.

2. GESTION DES RISQUES

Le Groupe souscrit des contrats par lesquels un risque d'assurance et/ou un risque financier sont/est transféré(s) entre deux parties.

Dans ce contexte, le Groupe est soumis aux risques quantitatifs suivants :

- Risques de marché ;
- Risques de défaut des contreparties ;
- Risques de souscription en assurance non-vie ;
- Risques de souscription en assurance vie ; et
- Risques de souscription en assurance santé.

Les sections ci-dessous énumèrent ces risques et illustrent les façons dont le Groupe les gère.

De par la forte diversification de ses activités et la forte pénétration dans ses marchés pour les risques mutualisables, le Groupe Foyer a une excellente maîtrise du risque d'assurance.

2.1. Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un investissement financier fluctuent en raison des variations des prix du marché.

Le risque de marché comprend les quatre types de risque suivants :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque de prix et de concentration des actions ;
- le risque de liquidité ; et
- le risque de change.

2.1.1. Risque de taux d'intérêt

Compte tenu de la structure des portefeuilles de valeurs mobilières, le risque le plus important est le risque de taux. Ce risque est particulièrement important pour les contrats à long terme puisque la probabilité de voir d'importantes variations dans les taux d'intérêt à moyen et long termes est grande. Ainsi, la baisse des rendements d'actifs due à une baisse durable des taux obligataires peut réduire

la marge financière si le rendement des actifs investis n'est pas suffisant pour faire face aux taux techniques et taux de participation aux bénéfices cumulés. Cependant, la hausse des taux obligataires réduit la valeur des portefeuilles d'obligations et peut engendrer d'importantes corrections de valeur.

2.1.2. Risque de prix et de concentration des actions

En ce qui concerne le risque relatif à la perte des actifs investis en actions, une baisse durable des marchés des actions et du marché immobilier peut non seulement entraîner des corrections de valeur, voire des dépréciations, mais aussi réduire les plus-values latentes et les surplus disponibles.

Ainsi, le risque boursier est géré par une large diversification entre les marchés et les valeurs.

2.1.3. Risque de liquidité

La principale source de liquidité provient de l'encaissement de primes et des dépôts de la clientèle. Afin de limiter son exposition au risque de liquidité tout en optimisant les rendements de ses actifs financiers, le Groupe utilise un outil de gestion des liquidités. Cet outil tient compte de la maturité des actifs financiers ainsi que des flux de trésorerie qui y sont liés. Le risque de liquidité est également limité par une politique d'investissement orientée vers des placements en actifs financiers jugés très liquides.

A noter que le risque de liquidité des passifs des contrats d'assurance vie en unité de compte est supporté par les preneurs des contrats.

2.1.4. Risque de change

Le Groupe ne prend généralement pas de risque sur la devise en investissant en actifs mobiliers.

Ainsi, l'acquisition d'un actif en devise autre que l'euro s'effectue généralement soit par la conclusion d'un contrat de change à terme, soit par un emprunt en devise du titre de façon à couvrir le risque de change. Alternativement, la couverture du risque de change peut être effectuée par une opération de change à terme.

Le Groupe peut, de façon faible (par rapport à ses capitaux propres, et dans le respect des normes réglementaires et des limites internes), maintenir une position de change ouverte s'il estime qu'une telle opération est financièrement justifiée.

2.1.5. Politique de limitation du risque de marché

Le risque de marché est analysé et suivi de manière quotidienne par la direction financière du Groupe ainsi que par les gestionnaires d'actifs. De manière régulière, et au moins mensuellement, le Comité de Gestion Financière se réunit pour analyser les événements de marché et leurs impacts sur les actifs du Groupe. Sur base de ses constatations, ce comité fixe la politique d'investissement pour la période à venir dans le cadre déterminé par le Conseil d'administration.

En outre, des analyses de sensibilité sont réalisées. Les hypothèses retenues pour ces analyses sont considérées comme des changements raisonnablement possibles. La détermination de ces hypothèses se fait tant sur des analyses historiques que sur des projections.

Les actifs des contrats en unités de compte sont exclus des analyses de sensibilité, dans la mesure où les preneurs d'assurance supportent l'intégralité des risques de marché susceptibles d'affecter les dits actifs.

2.2. Risques de défaut des contreparties

2.2.1. Définition des risques de défaut des contreparties

Le Groupe, dans le cadre de son activité, est exposé à certains risques de crédit. Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait le Groupe à subir une perte financière.

Compte tenu de l'activité du Groupe, les principaux risques de crédit se situent au niveau :

- des emprunts obligataires détenus en portefeuille et des intérêts courus non échus sur ces portefeuilles ;

- des placements bancaires ;
- des parts des réassureurs dans les provisions techniques et dans les sinistres à régler ;
- des sommes dues par les souscripteurs et intermédiaires de contrats d'assurance.

2.2.2. Politique de limitation du risque de crédit

Afin de limiter son exposition au risque de crédit sur les portefeuilles obligataires, le Groupe suit de façon régulière l'évolution de la notation des divers débiteurs en portefeuille de façon à maintenir un haut degré de qualité de son portefeuille et pour évaluer si la rémunération de l'actif est en adéquation avec le risque de crédit. Une politique de diversification des émetteurs, fondée sur des critères réglementaires et des considérations de gestion propres par catégorie de rating, a été mise en place.

Les risques relatifs aux banques auprès desquelles sont effectués des placements monétaires sont plafonnés par la définition des limites maximales autorisées par le Conseil d'administration. Ces limites font l'objet d'une revue périodique, au moins annuelle, dans le cadre d'une vérification de leur rating ou, en l'absence de celui-ci, sur base d'une analyse bilantaire de la contrepartie concernée.

Les risques relatifs aux réassureurs sont gérés par le Comité de réassurance. Dans le cadre de ses travaux de transfert des risques du Groupe vers les réassureurs, le Comité de réassurance intègre le risque de défaillance du réassureur en appliquant une diversification sur des réassureurs dont l'indice de sécurité est jugé solide. Le Comité de réassurance se réunit périodiquement et analyse au moins annuellement cet indice de sécurité.

Dans le cadre des affaires captives, le risque de crédit des réassureurs est géré en analysant la situation financière du réassureur et de ses actionnaires par rapport aux risques qu'ils souscrivent.

Concernant les risques de crédit relatifs aux clients et aux intermédiaires, suivi constant matérialisé par des lettres de rappels et, le cas échéant, par la résiliation du contrat permettant au Groupe de sortir du risque est en place. Le Groupe octroie des prêts à des preneurs d'assurance sous forme d'avances sur polices, ces prêts sont couverts par l'épargne sous-jacente aux contrats d'assurance vie. Le Groupe octroie également des prêts aux agents d'assurance. Ces prêts sont garantis par une indemnité compensatrice liée au portefeuille de l'agent.

2.2.3. Autres éléments d'information

Le Groupe ne dispose pas d'actifs financiers qui sont en souffrance à la date de clôture sans avoir fait l'objet d'une correction de valeur.

2.3. Risques de souscription en assurance non-vie

2.3.1. Généralités

Le Groupe commercialise des produits d'assurance non-vie principalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg mais également en Belgique, en libre prestation de services. Cette activité expose le Groupe à trois types de risques d'assurance. Les deux premiers types de risques concernent l'activité en cours et future qui supporte à la fois le risque de tarification et le risque de sinistralité extrême. Le troisième type de risque concerne l'activité passée qui supporte un risque de provisionnement.

2.3.2. Le risque de tarification

2.3.2.1. La définition du risque de tarification

Pour chaque contrat d'assurance, en contrepartie du paiement d'une prime par le client, le Groupe s'engage à indemniser celui-ci dans l'hypothèse où l'évènement assuré survient. Autrement dit, au niveau d'un produit d'assurance ou d'une branche d'assurance, le risque de tarification est le risque pour lequel la somme des primes, déduction faite des frais de gestion et de distribution, serait insuffisante pour payer l'ensemble des sinistres de l'année.

2.3.2.2. La gestion du risque de tarification

Pour gérer ce risque, le Groupe dispose des moyens suivants :

a. Des moyens techniques

En tant qu'acteur majeur sur le marché national, le Groupe dispose d'une base de données statistiques importante qui lui permet de réduire le risque de volatilité dans les calculs de probabilité de survenance des sinistres, ainsi que dans le calcul des coûts moyens attendus. Cette base statistique est exploitée par les actuaires du Groupe pour calculer les tarifs.

Dans la phase de conception du produit, le Groupe fait des tests à partir d'hypothèses techniques, commerciales et de gestion afin de tester la sensibilité du niveau de profitabilité attendu. Chaque année, à partir de tableaux de bord ou d'analyses complémentaires, le Groupe ajuste ces hypothèses et adapte les tarifs, si nécessaire.

b. Un cadre légal

La majorité des contrats est souscrite pour une durée d'un an et reconductible tacitement. Grâce aux outils de pilotage décrits au point précédent, si le Groupe constate une insuffisance tarifaire, il peut agir et modifier les tarifs non seulement pour les nouveaux contrats, mais également pour le portefeuille, moyennant un préavis de trente jours avant l'échéance du contrat.

c. Un recours possible à l'expertise externe

Pour des risques techniques de taille importante (grands chantiers, risques industriels...), le Groupe bénéficie de l'expertise globale de ses partenaires réassureurs en matière de critères de souscription et de niveau de tarification.

2.3.3. Le risque de sinistralité extrême

2.3.3.1. La définition du risque de sinistralité extrême

Lorsque les actuaires calculent le tarif d'une

garantie d'un produit, ils enlèvent de leur base statistique les sinistres extrêmes. Par sinistre extrême, on entend tout événement dont la probabilité de survenance est faible (inférieure à 0,5% par exemple), mais dont le coût est important par rapport au volume de prime annuel de la branche d'assurance concernée. En contrepartie de l'exclusion de cette sinistralité dite « extrême » est rajouté à la prime calculée le coût de financement de ce risque.

2.3.3.2. La gestion du risque de sinistralité extrême

Chaque année, pour se protéger contre ce risque de sinistralité extrême, le Groupe souscrit un programme de réassurance composé de différents contrats et de différents réassureurs.

2.3.3.3. Cas particulier du risque de concentration

Les risques de sinistralité extrême peuvent être décomposés entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul tiers et, d'autre part, les sinistres de faible et moyenne intensité mais touchant un nombre important de contrats ou de tiers. C'est ce deuxième type de risque qui est qualifié de risque de concentration. Compte tenu de la structure du portefeuille et des engagements contractuels à l'égard des assurés, le risque de concentration concerne surtout les branches d'assurance de dommages aux biens. Les branches de responsabilité civile sont également concernées mais la probabilité est très faible. La branche accident est elle aussi théoriquement concernée, mais la probabilité est également très faible et, de plus, le coût resterait raisonnable du fait des capitaux assurés limités. Pour gérer le risque de concentration, la réassurance joue un rôle primordial.

2.3.4. Le risque de provisionnement

2.3.4.1. La définition du risque de provisionnement

Le risque de provisionnement résulte de l'insuffisance éventuelle de la provision pour sinistres figurant au bilan. Cette provision est la

somme des trois montants suivants :

- la provision pour indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés ;
- la provision pour sinistres survenus mais non déclarés (Incurred But Not Reported, ou IBNR) et pour sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés (Incurred But Not Enough Reported, ou IBNER) ;
- la provision pour frais internes de gestion de sinistres.

2.3.4.2. La gestion du risque de provisionnement

a. La provision pour indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés

Elle correspond à la somme des provisions estimées « dossier par dossier » par les gestionnaires sinistres en fonction de leur expertise et des informations dont ils disposent au moment de l'estimation du coût du sinistre.

b. La provision pour sinistres survenus mais non déclarés (IBNR)

Elle est calculée selon une méthode probabiliste variable par branche d'assurance dont les paramètres sont estimés à partir des données historiques. Toutefois, afin de tenir compte de l'effet de diversification inter-branches, la provision est évaluée par simulation globale avec un objectif de niveau de confiance minimal de 95%.

Enfin, il peut se rajouter, certaines années, une provision exceptionnelle sur une police ou un groupe de polices, du fait de l'existence d'un risque spécifique de déclaration tardive.

c. La provision pour sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés (IBNER)

La première étape consiste à estimer, pour chaque branche d'assurance, le coût final de la charge des sinistres de chaque année d'assurance en fonction de l'observation du passé. L'application de la méthode actuarielle traditionnelle, dite « chain ladder », permet d'obtenir ainsi une estimation pour chaque branche d'assurance. Dans une deuxième

étape, le Groupe tient compte de la volatilité de l'estimation obtenue en calculant une nouvelle estimation assurant un niveau de confiance au seuil de 95%. Le Groupe regarde ensuite comment se positionne la provision « dossier par dossier » augmentée de la provision pour IBNR par rapport à cette estimation au seuil de confiance de 95%. Dans l'hypothèse où elle serait inférieure, le Groupe fixerait alors une provision complémentaire au titre des sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés.

Enfin, de la même manière que pour les IBNR, il peut se rajouter, certaines années, une provision exceptionnelle pour tenir compte d'une évolution future différente de celle du passé. Cela peut être notamment le cas pour appréhender un risque de sur-inflation médical et/ou jurisprudentiel, ou encore un niveau de taux d'intérêt à long terme extrêmement bas.

d. La provision pour frais internes de gestion de sinistres

Cette provision est calculée à partir d'un modèle ayant pour paramètres principaux :

- les volumes annuels estimés sur la période de « run off » du portefeuille des sinistres ;
- les coûts variables (salaires et frais annexes) ;
- les coûts fixes (maintenance informatique, loyers) ;
- une hypothèse d'inflation future des coûts.

2.4. Risques de souscription en assurance vie

2.4.1. Généralités

On distingue essentiellement en assurance vie les contrats destinés à couvrir uniquement les risques décès et invalidité, les contrats d'épargne ou les contrats combinant les volets de risques et d'épargne.

a. Fréquence et risque de cumul

Pour les contrats assurant les risques décès et invalidité, le facteur le plus important pouvant avoir une incidence sur la fréquence sont des événements

de catastrophes ou encore des modifications importantes dans l'hygiène de vie comme la consommation de tabac, d'alcool, l'alimentation ou l'exercice physique. Pour les contrats où le risque assuré est la survie, le facteur le plus important est le progrès des sciences médicales et sociales ayant une influence positive sur l'espérance de vie. En ce qui concerne les tendances à long terme de mortalité et de longévité, une révision régulière des hypothèses qui sont à la base de notre tarification est effectuée.

b. Concentration des risques

La politique de réassurance qui couvre les risques de catastrophe couvre aussi tout risque de concentration. De fait, tout sinistre de catastrophe touchant au moins trois personnes est couvert par ce traité.

c. Sources d'incertitudes dans l'estimation des paiements à échéance finale et des primes futures à encaisser

Les sources d'incertitude sont des éléments aléatoires qui influencent les estimations, tels les changements à long terme de la longévité et les changements comportementaux des assurés. Le Groupe utilise des tables de mortalité reconnues comme adéquates localement. Un contrôle systématique est réalisé afin de vérifier le comportement du portefeuille et des statistiques de mortalité générale. Si des déviations importantes devaient être détectées par l'enquête, les provisions mathématiques afférentes à ces contrats et les tarifs des produits concernés seraient ajustés.

2.4.2. Assurance vie à long et à court terme, hypothèses, modification d'hypothèses et sensibilité

Les contrats d'assurance vie à rendement ou capital garanti et bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une estimation lors de la souscription du contrat en tenant compte des probabilités de décès et d'annulation, des taux d'intérêts et frais généraux. Sur base de ces hypothèses, le Groupe calcule l'engagement d'assurance pour toute la durée de

vie du contrat. Ensuite, de nouvelles estimations sont régulièrement réalisées afin de déterminer si les estimations initiales restent suffisantes. En cas d'insuffisance de l'estimation courante, des provisions additionnelles sont constituées.

En ce qui concerne les contrats bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, le Groupe n'est pas en mesure d'estimer de façon précise la juste valeur de cette clause dans ces contrats. En effet, bien que cette clause donne droit à un complément de rémunération, le taux d'intérêt auquel cette participation discrétionnaire est calculée, reste du ressort des Conseils d'administration des entités sur recommandation des actuaires.

La décision quant au montant de la participation aux bénéfices discrétionnaire à attribuer aux contrats est notamment fonction de la performance réalisée par les actifs investis. Les taux à attribuer aux contrats sont déclinés à partir de ce montant.

Sur base régulière et au moins annuellement, les portefeuilles vie sont soumis à des « stress tests ». Ces tests estiment l'excédent (ou l'éventuelle insuffisance) de couverture des engagements du Groupe. Les tests, tant pour les contrats d'assurance à court terme qu'à long terme, portent sur l'impact d'une variation déterminée, tant à la hausse qu'à la baisse, des taux obligataires de référence.

Le Groupe contrôle également, sur base d'un modèle économique, les insuffisances éventuelles des rendements futurs par rapport aux engagements contractuels. Elles constituent, le cas échéant, des provisions additionnelles.

2.4.3. Contrats d'assurance vie à court terme

Le Groupe souscrit des contrats à court terme en assurance vie individuelle dans le cadre des contrats de financement décès. Ces contrats servent de garantie pour des emprunts contractés par le preneur pour l'acquisition de biens de consommation.

En assurance de groupe, ces contrats court terme sont souscrits par des sociétés dans le cadre de fonds de pensions complémentaires au bénéfice des employés de ces sociétés. Dans la plupart des cas, ces contrats couvrent, à côté du volet de constitution d'une épargne, les risques de décès et d'invalidité. Le risque vie n'est pas exposé à d'autres aléas que ceux précités en matière de catastrophes ou d'hygiène de vie.

2.4.4. Contrats d'assurance vie à long terme vendus en libre prestation de services

Outre les contrats précités, le Groupe souscrit des contrats d'assurance vie en libre prestation de services au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans la majeure partie des cas, le souscripteur verse une prime unique qui sert dès lors comme épargne à investir en fonction d'une politique d'investissement préalablement déterminée. Il s'en suit que pour cette forme de contrat, le risque financier est supporté par le souscripteur, sauf bien sûr pour la partie du risque d'assurance couvert par le contrat.

2.5. Risques de souscription en assurance santé

2.5.1. Généralités

Le Groupe commercialise des produits d'assurance complémentaire santé principalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et aux frontaliers ayant une activité salariée au Luxembourg, que ce soit à travers des contrats individuels ou groupe. Par ailleurs, le Groupe a lancé une activité relative aux « couvertures complètes » pour expatriés.

En branche maladie, les contrats de couverture complémentaire souscrits par des particuliers le sont pour une durée indéterminée, sous forme de primes nivelées, avec un droit de résiliation exclusif pour le preneur d'assurance. Toutefois, les contrats contiennent une clause d'ajustement tarifaire qui est fonction de l'évolution observée de la sinistralité du portefeuille par rapport à la sinistralité estimée à l'émission du contrat et cela, sous contrôle d'un

expert externe. Les contrats à destination des personnes morales et des expatriés, généralement vendus sous forme de primes de risque, sont résiliables annuellement.

Les risques de souscription en assurance santé sont identiques aux risques de souscription en assurance vie ou aux risques de souscription en assurance non-vie selon qu'ils sont vendus sous la forme de primes nivelées (techniques vie) ou de primes de risque (technique non-vie).

2.5.2. La gestion du risque de souscription en assurance santé

Pour les contrats vendus sous la forme de primes de risque, les risques de souscription et de provisionnement sont gérés par des procédures d'acceptation de risques détaillées et par des modélisations actuarielles régulièrement mises à jour.

Pour les contrats vendus sous la forme de primes nivelées, il existe, en outre, une procédure permettant d'adapter le tarif dès que la sinistralité observée dépasse la sinistralité prévue d'un certain seuil.

Par ailleurs, un programme de réassurance protège les résultats de l'entreprise contre l'impact d'une sinistralité trop volatile.

Note 15. Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation, et notamment les frais d'acquisition et d'administration, comprennent certains frais de personnel présentés dans la note 16, ainsi que d'autres frais liés à l'acquisition et à la gestion administrative de contrats d'assurance ou de gestion patrimoniale.

Les frais d'acquisition reportés sont présentés dans les comptes de régularisation à l'actif du bilan (cf. note 19). Les frais d'exploitation des activités d'assurance sont présentés nets des commissions et des participations aux bénéfices reçues au titre des contrats de réassurance.

L'élimination des opérations réciproques entre les secteurs d'activité trouve sa contrepartie dans des postes dédiés. Cette élimination concerne essentiellement les commissions de gestion des placements prélevées par CapitalatWork Foyer Group S.A. auprès des activités d'assurance (cf. note 9). Pour les autres activités, cette contrepartie est présentée en diminution des frais d'exploitation, de sorte que les produits et les charges d'exploitation de CapitalatWork sont réduits de montants similaires.

€ milliers	2017	2016
Assurance vie		
Frais d'acquisition	-27 381,3	-20 112,1
<i>dont commissions d'acquisition payées</i>	-12 290,4	-4 261,5
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-195,6	-184,8
Frais d'administration	-31 266,8	-20 264,5
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	170,6	180,8
Frais d'exploitation nets - vie	-58 673,1	-40 380,6
Assurance non vie		
Frais d'acquisition	-85 706,0	-77 197,0
<i>dont commissions d'acquisition payées</i>	-50 431,9	-46 398,3
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	797,0	623,0
Frais d'administration	-13 746,5	-12 033,7
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	4 486,0	5 103,2
Frais d'exploitation nets - non vie	-94 169,5	-83 504,5
Autres activités		
Rétrocessions de commissions	-1 861,2	-1 765,1
Autres frais d'exploitation	-32 081,8	-28 991,6
Contrepartie de l'élimination des opérations intersectorielles	4 545,4	4 638,8
Frais d'exploitation nets - autres activités	-29 397,6	-26 117,9

Note 16. Frais de personnel

1. EFFECTIFS ET FRAIS PAR NATURE

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2017 s'est élevé à 682,8 personnes (2016 : 673,3 personnes), représenté par les catégories suivantes :

Catégories	2017	2016
Dirigeants	38,8	41,4
Cadres	100,1	111,9
Employés	543,9	520,0
Total	682,8	673,3

Les frais de personnel ci-dessous comprennent les charges liées à « l'incentive plan » du groupe CapitalatWork ainsi que celles liées au plan de stock-options de Foyer S.A., à l'exception des moins-values réalisées sur les actions de cette société (cf. note 9) :

€ milliers	2017	2016
Salaires et traitements	58 734,7	56 965,9
Charges sociales	7 400,2	7 251,8
Autres frais de personnel	19 099,8	16 072,2
Total	85 234,7	80 289,9

Les frais de personnel sont ventilés par fonction selon qu'ils sont encourus pour régler les sinistres d'assurance, pour gérer les placements, pour acquérir des contrats d'assurance ou de gestion patrimoniale, ou encore pour réaliser la gestion administrative de ces derniers. Le cas échéant,

ils sont alors présentés pour chaque activité du Groupe parmi les postes « montants payés » de la charge des sinistres, « charges des placements » (cf. note 9 « Produits et charges financiers) ou « frais d'exploitation nets » (acquisition et administration des contrats, cf. note 15).

2. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Un plan de rémunération a été mis en place en 2009 en faveur de certains dirigeants du groupe Foyer S.A. (« stock option plan »), leur permettant de souscrire à des options d'achat sur les actions propres.

Les options attribuées en 2013 sont devenues exerçables en 2017. De plus, 22 882 options ont été rachetées par le Groupe en 2017 pour une charge de € 1 747,9 milliers comptabilisée dans le compte des autres activités (2016 : néant).

€ milliers	2017	2016
Provisions au 01.01	4 042,5	2 054,7
Dotations	3 879,7	1 987,8
Paielements	-1 747,9	-
Provisions au 31.12	6 174,3	4 042,5

Par ailleurs, 20 353 nouvelles options ont été attribuées en 2017 mais les options non encore

exerçables à la date de clôture sont considérés comme des engagements hors bilan (cf. note 26).

	Nombre d'options 2017	Prix d'exercice moyen 2017	Nombre d'options 2016	Prix d'exercice moyen 2016
En circulation au 01.01	203 042	68,61	176 098	64,05
Attribuées	20 353	118,70	26 944	98,44
Exercées	-22 882	43,95	-	-
En circulation au 31.12	200 513	76,51	203 042	68,61
Exerçables au 31.12	81 963	90,12	69 823	83,99

Dans le cadre du plan mis en place en 2010 en faveur de certains collaborateurs du groupe CapitalaWork (« incentive plan »), 2 379 options ont été exercées en 2017. A ce jour, il n'y a plus d'option en circulation.

€ milliers	2017	2016
Provision au 01.01	82,6	82,6
Paielements	-82,6	-
Provision au 31.12	-	82,6

Note 17. Impôts sur le résultat

1. AVANCES ET PROVISIONS D'IMPÔT COURANT

Les avances d'impôts sur le résultat à l'actif et les provisions pour impôts sur le résultat au passif sont compensées pour les montants payés et dus par une même société à une même administration fiscale.

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Avances d'impôts payées	59 961,3	44 194,3
<i>dont montant compensé avec les provisions</i>	<i>56 259,6</i>	<i>37 911,5</i>
Provisions pour impôts courants	-102 872,7	-69 830,4
Provision nette au passif	-46 613,1	-31 918,9

Les provisions pour impôts sur les pensions complémentaires, de même que sur les traitements et salaires ou sur les assurances, sont présentés sous le poste « dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale » (cf. note 21).

2. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Les impôts différés prennent naissance lorsqu'une différence temporelle apparaît entre la base taxable d'un actif ou d'un passif et la valeur pour laquelle ils figurent au bilan comptable consolidé. Le tableau suivant renseigne le détail de ces impôts.

€ milliers	Titres et instruments dérivés	Plus-values immunisées	Autres	Total
Au 01.01.2017	-80 349,2	-14 079,7	-2 849,9	-97 278,8
Variation de périmètre	-1 815,0	-	1 815,0	-
Variation par résultat	4 393,8	750,8	-16,7	5 127,9
Variation par réserve	-12 872,5	-	-	-12 872,5
Au 31.12.2017	-90 642,9	-13 328,9	-1 051,6	-105 023,4
<i>dont à l'actif</i>				-
<i>dont au passif</i>				-105 023,4

Les impôts différés proviennent de l'application de l'option de juste valeur et des techniques de consolidation (homogénéisation des méthodes comptables ou élimination de certaines opérations intra-groupe).

Les impôts différés relatifs aux titres de placement et aux instruments dérivés (cf. note 6) sont générés par les situations suivantes :

- plus-values non réalisées sur des titres disponibles à la vente (cf. note 10 « Réserve de réévaluation des titres ») ;
- plus-values non réalisées sur des titres comptabilisés à la juste valeur par le résultat ;
- plus- ou moins-values non réalisées sur des instruments financiers.

Les impôts différés relatifs aux plus-values immunisées représentent les montants en report

d'imposition en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (cf. note 13 « Autres éléments de fonds propres »).

Les autres impôts différés proviennent principalement de la réévaluation d'immeubles dans les comptes consolidés, lors de l'acquisition d'entreprises.

3. CHARGE D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Le Groupe a enregistré des charges d'impôts comme suit :

€ milliers	2017	2016
Impôt sur le revenu des collectivités	-24 947,9	-27 708,7
Impôt sur le revenu des collectivités - décompte définitif reçu	-	349,9
Impôt commercial communal	-9 382,9	-9 403,1
Impôt sur le revenu des collectivités - décompte définitif reçu	-	0,3
Impôt sur la fortune	-1 151,3	-1 216,2
Impôt sur la fortune - décompte définitif reçu	86,4	-1 178,0
Autres impôts sur le résultat (hors Luxembourg)	-548,0	-67,5
Total de la charge d'impôts courants	-35 943,7	-39 223,3
Charge d'impôts différés par le résultat	5 127,8	8 960,2
Total de la charge d'impôts par le résultat	-30 815,9	-30 263,1
Charge d'impôts différés par réserve	-12 872,6	-2 660,7
Total de la charge d'impôts	-43 688,5	-32 923,8

Pour les sociétés luxembourgeoises, la charge de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) et de l'impôt commercial communal (ICC) est calculée avec un taux de 27,83% (2016 : 29,97%). L'impôt sur la fortune (IF) est calculé au taux de 0,50% sur la valeur unitaire de chaque entité (2016 : 0,50%). Pour les sociétés belges, la charge d'impôts courants

de € 534,3 milliers a été calculée avec un taux d'imposition de 33,99% et inclus un versement anticipé de € 400,0 (2016 : 33,99%).

Les impôts différés sont calculés en considérant un taux d'imposition de 26,76% (2016 : 27,83%).

Note 18. Immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles se résument comme suit :

2017 € milliers	Logiciels	Fonds de commerce	Ecart d'acquisition positifs
Valeur brute au 01.01.	40 945,9	2 392,6	50 271,7
Entrées de l'exercice	1 012,1	435,9	-
Sorties de l'exercice	-	-85,8	-
Valeur brute au 31.12.	41 958,0	2 742,7	50 271,7
Corrections de valeur cumulées au 01.01.	-35 408,1	-1 302,1	-50 028,3
Amortissements de l'exercice	-2 345,7	-512,8	-182,6
Sorties de l'exercice	-	52,9	-
Corrections de valeur cumulées au 31.12.	-37 753,8	-1 762,0	-50 210,9
Valeur nette au 31.12.	4 204,2	980,7	60,8

Les logiciels comptabilisés à l'actif comprennent le prix d'acquisition, le cas échéant, ou les coûts de développement lorsque les logiciels sont produits en interne.

Le poste « fonds de commerce » correspond principalement à un portefeuille d'affaires en assurance Vie de groupe, acquis en 2014 auprès d'IWI. Il comprend aussi la valorisation des droits à commissions découlant de la gestion des

portefeuilles de clients qui a été reprise à des agents ayant cessé leur activité. Ces portefeuilles, quelles que soient les personnes en charge de leur gestion, appartiennent au Groupe Foyer. Ils peuvent être gérés directement par le Groupe jusqu'à ce qu'ils soient à nouveau confiés à un agent reprenneur.

Les écarts d'acquisition positifs (goodwill) résultent de :

€ milliers	Année d'acquisition	Ecart d'acquisition
"Core business" CapitalatWork	2009	49 358,9
Foyer Santé	2013	912,8
Total		50 271,7

Les amortissements des logiciels sont ventilés par fonction pour chacune des activités du Groupe, notamment dans les postes « frais d'exploitation nets » lorsqu'ils correspondent à des frais d'acquisition ou d'administration des contrats.

Les amortissements des fonds de commerce et des écarts d'acquisition positifs sont présentés dans les autres charges du compte non technique.

Note 19. Prêts, créances et comptes de régularisation

Les prêts, les créances et les comptes de régularisation sont essentiellement liés aux activités d'assurance et de réassurance.

1. PRÊTS

Les autres placements financiers comprennent les prêts accordés à des assurés, à des intermédiaires, à des parties liées ou à d'autres tiers.

Les avances sur polices constituent des prêts accordés en cours de contrat aux preneurs d'une assurance Vie. Par ailleurs, le Groupe accorde à ses agents des prêts destinés à racheter des portefeuilles devenus disponibles. Le risque de crédit sur ces prêts est négligeable puisqu'ils sont

tous sécurisés de façon adéquate, soit par l'épargne sous-jacente aux contrats Vie mixtes, soit par l'indemnité compensatrice dans le cas des prêts aux agents.

Les prêts aux parties liées ont été accordés à des dirigeants, à des administrateurs, ainsi qu'à Air Properties S.A. Leurs caractéristiques sont présentées à la note 25.

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Avances sur polices	613,8	749,5
Prêts aux agents	9 092,6	8 940,9
Prêts aux parties liées	12 333,8	12 434,1
Autres prêts	1 557,6	1 573,6
Dépôts auprès des entreprises cédantes	12,2	13,7
Autres cautions et garanties données	72,4	72,4
Total	23 682,4	23 784,2

L'évaluation des prêts est basée sur le prix d'acquisition ou le coût de revient, mais elle ne diffère pas matériellement d'une évaluation basée sur la juste valeur.

2. CRÉANCES

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur :		
- les preneurs d'assurance	56 848,7	53 096,3
<i>dont créances sur des tiers</i>	57 276,1	53 523,7
<i>dont correction de valeur</i>	-427,4	-427,4
- les intermédiaires d'assurance	7 946,6	9 854,0
Créances nées d'opérations de réassurance	12 457,1	8 722,4
Autres créances	32 454,0	21 285,0
<i>dont créances sur les entreprises liées</i>	130,0	212,5
Total	109 706,4	92 957,7

3. COMPTES DE RÉGULARISATION

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts et loyers courus non encaissés	91,5	164,5
Frais d'acquisition reportés	6 880,3	6 278,9
Autres comptes de régularisation	3 204,1	3 314,7
Total	10 175,9	9 758,1

Les intérêts courus sur les titres (coupons courus non échus sur obligations) sont présentés dans la juste valeur des titres (cf. note 7 « Titres et instruments dérivés »).

L'activation et l'amortissement des frais d'acquisition reportés sont présentés dans le compte de profits et pertes parmi les frais d'exploitation nets (cf. note 15).

Note 20. Provisions pour pensions et pour autres risques et charges

1. PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

1.1. Plan ouvert bénéficiant aux salariés

Les employés bénéficient d'un plan de prévoyance et de retraite financé auprès de Foyer Vie S.A. Ce plan est un régime à contributions définies. Ces contributions sont investies dans des fonds d'investissement sans garantie de rendement. Cependant, les employés ont la possibilité de choisir une formule d'assurance épargne classique avec

un taux d'intérêt garanti de 2,5% plus participation discrétionnaire.

Les provisions relatives à ce plan sont comprises dans les provisions techniques pour les montants suivants :

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Provision d'assurance vie	14 773,5	11 249,2
Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	6 796,5	6 137,5
Plan ouvert au bénéfice des salariés	21 570,0	17 386,7

1.2. Plan fermé bénéficiant à d'anciens salariés

Ce plan en régime interne est fermé. Il ne concerne que des pensionnés dont les rentes de retraite, d'invalidité, de survie ou d'orphelins sont versées suite à d'anciennes promesses. Ces rentes sont indexées.

Les engagements relatifs à cet ancien plan sont présentés dans le poste « provisions pour pensions et obligations similaires » et les charges correspondantes sont comptabilisées dans les frais de personnel.

à certains agents d'assurance qui bénéficient du statut d'agent général ou d'agent principal et d'une clause spéciale du contrat d'agent. Cet engagement exprime la volonté du Groupe de fidéliser les agents en tant qu'agents exclusifs du Groupe. Si la cessation de l'activité intervient pour des raisons autres, comme la faute grave, le changement de compagnie ou le retrait de l'agrément d'agent, l'agent est déchu de son droit.

Les engagements relatifs à ces indemnités de fin de carrière sont présentés dans le poste « provisions pour pensions et obligations similaires » et les charges correspondantes sont comptabilisées dans les frais de personnel.

1.3. Indemnités de fin de carrière des agents

Une prestation sous forme de capital est promise

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Plan fermé bénéficiant à d'anciens salariés	6 906,0	7 010,6
Indemnités de fin de carrière des agents	5 057,1	4 654,3
Provisions pour pensions et obligations similaires	11 963,1	11 664,9

2. AUTRES PROVISIONS

Les provisions pour les autres passifs et charges comprennent principalement une provision pour impôts dus au Luxembourg sur les pensions complémentaires, une provision constituée au niveau de la filiale CapitalatWork Foyer Group S.A. pour

couvrir les risques représentés par les activités de gestion de fortune et de gestion d'actifs dans le cadre de contrats de gestion collective, ainsi que diverses provisions pour litiges.

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Provision pour impôts sur pensions complémentaires	1 062,2	542,0
Provision spéciale de CapitalatWork Foyer Group S.A.	1 248,2	1 248,2
Provision générale pour risques et charges	75,0	6 703,3
Provisions pour litiges	2 283,0	785,3
Stock options plan de Foyer S.A.	6 174,3	4 042,5
Incentive plan de CapitalatWork S.A.	-	82,6
Option d'achat de parts d'OPC	-	15,6
Total des autres provisions	10 842,7	13 419,5

Le plan de « stock-options » en faveur de dirigeants du groupe Foyer fait l'objet d'une provision pour les options exerçables à la date de clôture du bilan (cf. notes 16 « Frais de personnel » et 27 « Engagements

hors bilan »). Néanmoins, d'autres passifs envers le personnel, parfois incertains quant à leur montant ou à leur échéance, sont présentés sous le poste « autres dettes » en raison de leur nature.

Note 21. Dettes

Au 31 décembre 2017, toutes les dettes ont une durée résiduelle inférieure à cinq ans. Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées à la note 8 « Dépôts trésorerie et passifs financiers ».

€ milliers	2017	2016
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	57 564,5	75 734,4
Dettes nées d'opérations de réassurance	13 027,2	17 130,3
Dettes envers les entreprises liées	4,6	176,5
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	21 257,2	27 367,2
Autres dettes et comptes de régularisation	51 864,4	71 209,0
Total	143 717,9	191 617,4

Les dettes nées d'opérations d'assurance directes proviennent principalement de sinistres en assurance Vie payés aux bénéficiaires mais non encore décaissés à la clôture, de commissions à payer aux agents ou aux apporteurs d'affaire et de contrats d'assurance non-vie souscrits en co-assurance pour lesquels le Groupe est apériteur.

Les dettes nées d'opérations de réassurance représentent les soldes des décomptes de traités de réassurance avec les réassureurs à la fin de la période sous revue.

Les dettes envers les entreprises liées représentent les soldes de comptes courants avec des co-entreprises consolidées par intégration proportionnelle et avec d'autres sociétés du groupe Foyer Finance.

Les autres dettes proviennent notamment de frais de personnel, y compris des provisions pour gratification, de factures et de rétrocessions à payer, ainsi que d'opérations d'acquisition de titres en fin d'exercice pour lesquelles le paiement a été réalisé en début d'exercice suivant.

Note 22. Présentation des comptes annuels consolidés

1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les comptes annuels consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et réassurances (« la Loi luxembourgeoise »). En effet, la Société a notamment pour objet la prise de participations et la gestion de celles-ci, et ces entreprises filiales sont principalement des sociétés d'assurances. Les comptes consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg et en appliquant l'option introduite par la loi du 27 avril 2006 permettant d'évaluer les instruments financiers à leur juste valeur (abrégé en anglais par « LuxGAAP FVO »).

Les comptes annuels consolidés ont été établis pour la première fois selon ces principes au 31 décembre 2015. Précédemment, pour les exercices 2005 à 2014, Foyer S.A. a présenté des comptes consolidés selon les Normes Internationales d'Information Financière (« International Financial Reporting Standards » ou IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'administration de la Société.

Les comptes consolidés de Foyer Finance S.A. constituent le plus grand ensemble d'entreprises dont la Société fait partie en tant que filiale. Ces comptes consolidés et le rapport de gestion sont disponibles au siège de la société situé au 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

2. DEVISE, UNITÉ ET COMPOSITION

Les comptes annuels consolidés sont présentés en Euro, et arrondis au dixième de millier le plus proche (€ milliers).

Ils se composent du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé, d'un état consolidé des produits et charges comptabilisés, d'un tableau de variation des capitaux propres consolidés, ainsi que de l'annexe.

Note 23. Principes comptables et méthodes de consolidation

1. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1.1 Bases de préparation

Les comptes annuels consolidés sont établis en évaluant à la juste valeur certains instruments financiers (titres de placement et instruments dérivés), à la différence des comptes annuels de la Société et de ses filiales qui présentent seulement des corrections de valeur en situation de moins-value latente. Cette option d'évaluation à la juste valeur donne une image plus fidèle des performances et de la solvabilité du Groupe, et constitue une étape intermédiaire dans l'approche prudentielle développée au niveau européen pour la surveillance des groupes d'assurance. Il est rappelé que les dividendes distribuables et les impôts exigibles sont déterminés à partir des comptes individuels des sociétés du Groupe. De plus, les comptes consolidés du Groupe sont présentés selon la loi sur les sociétés d'assurance tandis que les comptes annuels de la Société sont présentés selon la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les comptes annuels consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales. A l'exception d'Air Properties S.A. qui clôture ses comptes au 30 septembre, les états financiers des autres sociétés sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère. Les états financiers de toutes ces sociétés sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes, à l'exception de traitements requis pour des raisons fiscales au Luxembourg (cf. paragraphe 11.4 de la présente note) et de l'élimination, à l'actif et au passif des entreprises d'investissement en Belgique, des actifs sous gestion et des dettes y relatives vis-à-vis des clients.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents

qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes sont, suivant la méthode de consolidation utilisée, soit éliminés dans leur totalité, soit éliminés proportionnellement.

1.2 Consolidation par intégration globale

La méthode d'intégration globale est appliquée lorsque la Société détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote ou lorsque le Conseil d'administration a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de la société filiale.

Cette méthode consiste à incorporer dans les comptes de la société-mère chaque élément de l'actif et du passif des filiales en substitution de la valeur d'inventaire de la participation.

1.3 Consolidation par intégration proportionnelle

Les sociétés significatives sous contrôle conjoint du Groupe et d'une ou plusieurs entreprises externes au Groupe sont intégrées proportionnellement aux pourcentages du contrôle exercé par le Groupe.

La méthode consiste à incorporer, au prorata du capital détenu par le Groupe, chaque élément de l'actif et du passif des sociétés concernées.

1.4 Comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence

Les sociétés considérées comme significatives dans lesquelles le Groupe détient 20% ou plus des droits de vote, sans qu'il y ait ni contrôle exclusif ni contrôle conjoint, sont comptabilisées par mise en équivalence.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur d'inventaire des participations dans le bilan de la société-mère la quote-part détenue dans l'actif net des sociétés mises en équivalence.

1.5 Participations non consolidées

Sont exclues de la consolidation, le cas échéant, les sociétés dont :

- la possession directe ou indirecte à la date de clôture représente moins de 20% du capital ;
- l'impact, soit en chiffre d'affaires ou en résultat net ou en total de bilan, est négligeable par rapport aux mêmes critères appliqués au Groupe.

1.6 Écarts d'acquisition positifs et négatifs

On appelle différence de première consolidation la différence entre :

- la valeur comptable (généralement la valeur d'acquisition) des actions détenues dans la société qui entre dans le périmètre de consolidation ou qui devient une société filiale, lorsque l'acquisition a lieu en plusieurs fois, et
- la fraction des capitaux propres de cette société que représentent ces actions.

Cette différence de première consolidation est imputée, dans la mesure du possible, aux postes du bilan consolidé qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur dans les comptes de la société détenue (écarts d'évaluation).

Dans la mesure où elle reste positive, la différence qui subsiste ensuite est inscrite à l'actif du bilan consolidé sous le poste « écarts d'acquisition » (ou goodwill) et amortie sur une période maximale de cinq ans.

Dans la mesure où elle est négative, la différence qui subsiste ensuite est inscrite dans les capitaux propres – part du Groupe sous le poste « Autres réserves et résultats reportés ».

2. CONVERSION DES POSTES LIBELLÉS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros (€) au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en euros (€) au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les moins-values non réalisées ainsi que les plus- et moins-values réalisées relatives aux variations des cours de change sont comptabilisées au compte de profit et pertes.

3. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition historique ou au coût de revient. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement au taux de 20,0% par an.

4. PLACEMENTS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

4.1 Terrains et constructions

Les terrains et constructions sont évalués au prix d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Les constructions sont amorties linéairement sur la durée d'utilité des biens :

- 25 à 50 ans pour la structure des immeubles ;
- 10 ans pour les parties techniques des immeubles ;
- 3 à 10 ans pour les installations et équipements affectés aux constructions.

Les terrains et les constructions en cours ne sont pas amortis.

En cas de dépréciation durable, les terrains et constructions font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

4.2 Titres de placement

Les actions, les parts dans des fonds communs de placement, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe, lorsqu'elles sont disponibles à la vente ou détenues à des fins de transaction, sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Pour ses actifs financiers, le Groupe retient le dernier cours acheteur (« bid price ») ou, pour les parts dans des fonds communs de placement, la dernière valeur nette d'inventaire (« net asset value » ou NAV) disponible à la date de clôture.

Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par le compte de profits et pertes jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de profits et pertes.

A l'exception des corrections de valeur, les autres variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont portées dans un compte de capitaux propres intitulé « réserve de réévaluation des titres » qui représente les plus- et moins-values non-réalisées sur ces titres. Les gains ou pertes réalisées sont comptabilisées par le compte de profits et pertes.

Les autres variations de valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisées par le compte de profits et pertes, que les plus- ou moins-values soient réalisées ou non.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus sur les plus-values latentes, en contrepartie du compte de

profits et pertes pour les titres détenus à des fins de transaction et en contrepartie de la réserve de réévaluation pour les titres disponibles à la vente. Lorsque des moins-values latentes (corrections de valeur) sont constatées sur des titres disponibles à la vente, la réduction théorique de la charge d'impôts correspondante est également présentée dans la réserve de réévaluation des titres et non plus dans le compte de profits et pertes.

4.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. La reconnaissance de ces actifs ou de ces passifs financiers donne lieu à la comptabilisation de passifs ou respectivement d'actifs d'impôts différés.

4.4 Actions propres

Lorsque la Société achète ses propres actions, celles-ci sont comptabilisées à l'actif du bilan et sont évaluées au prix d'acquisition. La Société ayant l'intention de conserver ses actions propres et celles-ci étant classées en immobilisations financières dans les comptes annuels de la Société, les actions propres sont présentées dans le poste des « placements » du bilan consolidé.

4.5 Autres placements financiers

L'évaluation des prêts, des dépôts auprès des établissements de crédit et des dépôts auprès des entreprises cédantes est basée sur le prix d'acquisition ou la valeur de remboursement.

Les dépôts auprès des établissements de crédit comprennent les sommes qui ne peuvent être retirées qu'après une certaine période de temps, qu'elles portent ou non intérêt.

5. PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance Vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur de marché sur la base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation. La variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance Vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

La valeur de marché correspond soit à la valeur boursière du placement ou à la valeur à laquelle celui-ci pourrait être cédé, estimée avec prudence et bonne foi.

6. SUBROGATIONS ET SAUVETAGES

Les sommes récupérables provenant de l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (subrogation) ou de l'obtention de la propriété légale des biens assurés (sauvetage) sont estimées avec prudence. La Loi luxembourgeoise impose de les présenter à l'actif du bilan et interdit de les déduire de la provision pour sinistres.

7. PARTS DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

La part des réassureurs dans les provisions techniques comprend les montants réels ou estimés qui, conformément aux arrangements contractuels de réassurance, sont à la charge des réassureurs.

8. CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan au plus bas de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

9. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

9.1 Actifs corporels

Les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les actifs corporels dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps sont amortis linéairement sur base des taux suivants :

	Taux
Immobilisations corporelles, autres que matériel informatique	10,0%
Matériel informatique	20,0%

En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

9.2 Avoirs en banque et assimilés

Le poste intitulé « avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse » comprend les sommes déposées auprès des établissements de crédit sans restriction quant au retrait, même si elles portent intérêt.

10. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance Vie sont reportés sur une période de 10 ans.

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance Santé sont reportés suivant une méthode compatible avec le calcul de la provision pour vieillissement. En outre, depuis l'exercice 2012, ils incluent également la quote-part des commissions d'encaissement afférentes aux primes non acquises.

11. CAPITAUX PROPRES ET ÉQUIVALENTS

Le Groupe assimile les plus-values immunisées et les passifs subordonnés à des éléments de capitaux propres lorsque ceux-ci répondent aux critères d'éligibilité des normes prudentielles. En conséquence, ces postes du bilan consolidé sont répartis entre la part revenant au Groupe et celle revenant aux intérêts minoritaires, conformément aux techniques de consolidation.

11.1 Capital souscrit et primes d'émission

Le capital souscrit représente les actions de la Société souscrite par ses associés. Toutes les actions de la Société sont des actions ordinaires, sans désignation de valeur, et ce capital est intégralement libéré.

Les primes d'émissions résultent d'augmentation de capital par émission de nouvelles actions et représentent la différence entre les valeurs d'émission et le pair comptable des actions de la Société.

11.2 Réserve de réévaluation des titres

En vertu de l'option de juste valeur appliquée aux titres de placement et aux instruments dérivés, les plus- et les moins-values non réalisées sur les titres disponibles à la vente sont comptabilisées directement en capitaux propres, dans cette réserve de réévaluation, pour leur montant net d'impôts différés (cf. paragraphe 4.2 de la présente note).

11.3 Autres réserves et résultats reportés

Ce poste représente le cumul des résultats consolidés des exercices antérieurs qui n'ont été ni redistribués aux actionnaires sous forme de dividendes, ni intégrés au capital souscrit. La loi définit quelles réserves sont distribuables ou non. Les distributions proposées à l'Assemblée générale des actionnaires par le Conseil d'administration sont déterminées sur la base des comptes annuels de la Société, et non sur la base des comptes consolidés.

11.4 Plus-values immunisées

Conformément aux dispositions fiscales luxembourgeoises basées sur l'article 54 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (LIR), certaines plus-values dégagées peuvent faire l'objet d'une immunisation fiscale. Ces plus-values, portées au passif du bilan fiscal, doivent être réinvesties avant la fin du deuxième exercice d'exploitation suivant celui de l'aliénation. A défaut de réinvestissement dans les délais, ces plus-values sont imposées. De plus, les corrections de valeur, amortissements et pertes réalisées sur les actifs de réemploi ne sont pas déductibles fiscalement, ce qui conduit à rendre exigibles les impôts relatifs aux plus-values qui étaient immunisées jusqu'alors.

Considérant que ce traitement comptable correspond uniquement à des dispositions fiscales (lesquelles sont sans objet dans les présents comptes consolidés), que cette présentation est spécifique aux sociétés luxembourgeoises et que cette immunisation fiscale constitue seulement un report d'imposition, le Groupe a décidé de ne pas montrer de transferts entre le compte de profits et pertes consolidé et des postes spéciaux avec une quote-part de réserve. En conséquence, le passif d'impôt différé relatif à ces résultats en sursis d'imposition est reconnu dans les comptes du Groupe (cf. paragraphe 14.1 de la présente note) et les capitaux propres consolidés comprennent seulement la quote-part de réserve issue de ces plus-values immunisées. Cette approche prudente vise à rendre les comptes consolidés cohérents avec les instructions du Commissariat aux Assurances selon lesquelles 70% des plus-values immunisées sont reprises dans les capitaux propres tels qu'établis selon les spécifications de Solvabilité I et Solvabilité II.

11.5 Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés représentent des dettes qui, en cas de liquidation ou de faillite, ne sont remboursables qu'après le désintéressement des autres créanciers. Sous certaines conditions, les règles prudentielles peuvent considérer ces passifs comme des éléments de fonds propres.

12. PROVISIONS TECHNIQUES

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

12.1 Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

12.2 Provision d'assurance vie

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat/traité sur base de tables de mortalité admises au Luxembourg.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

12.3 Provision pour sinistres

La provision pour sinistres correspond au coût total estimé du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres résulte d'un calcul séparé pour chaque sinistre.

12.4 Provision pour participations aux bénéfices et ristournes

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un

excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel des primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

12.5 Provision pour égalisation

La provision pour égalisation comprend les montants provisionnés conformément aux dispositions légales ou administratives permettant d'égaliser les fluctuations de taux de sinistres ou de couvrir les risques spéciaux.

12.6 Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques correspondent à la provision pour vieillissement calculée séparément pour chaque contrat d'assurance suivant une méthode actuarielle.

13. PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE VIE LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance Vie, dont la valeur ou le rendement est déterminé en fonction d'un indice ou en fonction de placements pour lesquels le preneur d'assurance supporte le risque.

14. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour autres risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont soit probables soit certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

14.1 Provisions pour impôts

Pour les sociétés luxembourgeoises, la charge de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) et de l'impôt commercial communal (ICC) est

calculée sur le bénéfice brut avec le taux applicable à Leudelange. L'impôt sur la fortune (IF) est calculé au taux de 0,50% sur la valeur unitaire de chaque entité. Pour les sociétés belges, la charge d'impôts sur le résultat a été calculée avec un taux d'imposition de 33,99%. Les avances d'impôts payées à l'administration fiscale sont compensées avec les provisions pour impôts exigibles lorsque certaines conditions sont réunies.

Des impôts différés peuvent être reconnus à l'actif ou au passif du bilan consolidé, notamment en application des techniques de consolidation (homogénéisation des méthodes comptables ou élimination de certaines opérations intra-groupe) ou en application de l'option de juste valeur. La comptabilisation d'impôts différés permet d'appliquer les principes d'image fidèle, de prudence et d'indépendance des exercices puisque les charges d'impôts sont ainsi reconnues dans le même exercice que les produits qui les ont générés. Les produits et charges d'impôts différés sont comptabilisés par le compte de profits et pertes, sauf dans le cas de titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur où les impôts différés sont constatés directement par les capitaux propres, dans la réserve de réévaluation des titres. Le cas échéant, les actifs d'impôts différés sont compensés avec les provisions pour impôts différés lorsque certaines conditions sont réunies.

14.2 Provisions pour pensions et obligations similaires

Ce poste comprend les provisions constituées pour couvrir, d'une part, le plan de pension complémentaire à prestations définies (fermé depuis 2003 mais continuant à bénéficier à des pensionnés) et, d'autre part, des engagements similaires envers certains agents d'assurance du Groupe.

Les provisions visant à couvrir le plan de pension complémentaire à prestations définies (mis en place en 2003 au profit des salariés) sont présentées dans les postes de provisions techniques concernés.

14.3 Autres provisions

Les autres provisions sont composées d'une provision générale pour risques et charges dans l'activité de gestion d'actifs et de provisions pour litiges. Néanmoins, les litiges nés de contrats d'assurance souscrits par des clients sont couverts par les provisions techniques

15. PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation des dépôts reçus des réassureurs et des dettes envers les établissements de crédit est basée sur leur valeur de remboursement.

16. DETTES

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

17. PROFITS ET PERTES DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

17.1 Primes brutes émises

Les primes brutes émises comprennent tous les montants échus pendant l'exercice pour les contrats d'assurance, indépendamment du fait que ces montants se rapportent entièrement ou en partie à un exercice ultérieur, y compris notamment :

- les primes restant à émettre, lorsque le calcul de la prime ne peut s'effectuer qu'à la fin de l'année ;
- les primes uniques et les versements destinés à l'acquisition d'une rente annuelle ;
- les suppléments de prime dans le cas de versements semestriels, trimestriels ou mensuels et les prestations accessoires des assurés destinées à couvrir les frais de l'entreprise ;
- dans les cas de coassurance, la quote-part revenant à l'entreprise dans la totalité des primes.

17.2 Primes cédées aux réassureurs

Les primes cédées aux réassureurs comprennent toutes les primes payées ou à payer au titre de contrats de réassurance passés par l'entreprise d'assurance. Les entrées de portefeuille pour primes

non acquises et risques en cours à payer lors de la conclusion ou de la modification de contrats de réassurance cédée sont ajoutées ; les sorties de portefeuille pour primes non acquises et risques en cours à reprendre sont déduites.

17.3 Charge des sinistres, nette de réassurance

La charge des sinistres comprend les montants payés au titre de l'exercice, majorés de la provision pour sinistres et diminués de la provision pour sinistres de l'exercice précédent. Ces montants comprennent notamment les annuités, les rachats, les entrées et sorties de portefeuille pour sinistres en faveur et en provenance d'entreprises d'assurance cédantes et de réassureurs, les frais externes et internes de gestion des sinistres, ainsi que les sinistres survenus mais non déclarés.

17.4 Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance Vie au compte non technique

Les produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance Vie au compte non technique représentent les produits relatifs aux actifs faisant partie du patrimoine libre de l'entreprise.

17.5 Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance non vie

Ces produits représentent la fraction du montant total des produits nets des placements relatifs aux actifs représentatifs des provisions techniques Non-Vie et transférée du compte non technique pour permettre une meilleure représentativité du résultat technique des opérations relatives à l'activité Non-Vie.

17.6 Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition représentent les frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et de renouvellement des contrats ou les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des

contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés au traitement des demandes et à l'établissement des polices.

17.7 Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéfices et des ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel et les amortissements du mobilier et du matériel, dans la mesure où ils ne sont pas relatifs et donc comptabilisés avec les frais d'acquisition, les sinistres ou les charges des placements.

18. PROFITS ET PERTES DES AUTRES ACTIVITÉS

Les activités du Groupe autres que les assurances sont relatives à la gestion d'actifs. Le compte des autres activités comprend la contribution au résultat avant impôts du groupe CapitalatWork ainsi que celle des sociétés holding.

Note 24. Périmètre de consolidation

1 LISTE DES PARTICIPATIONS

Le périmètre de consolidation comprend des entreprises filiales contrôlées par le Groupe et des coentreprises contrôlées conjointement par le Groupe et d'autres partenaires. Lorsque le Groupe exerce seulement une influence notable sur une entreprise, cette

participation est comptabilisée par mise en équivalence. Dans le compte de profits et pertes consolidé, les contributions de sociétés commerciales sont présentées parmi les activités d'assurance lorsque leur activité ou leur actionariat le justifie.

Filiales consolidées par intégration globale	% intérêt 31.12.2017	% intérêt 31.12.2016	Autorité de surveillance	Activité
Foyer Assurances S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CAA	Non-vie
Foyer Réassurance S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CAA	Non-vie
Foyer Distribution S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	-	Non-vie
Foyer-Arag S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	90,0	90,0	CAA	Non-vie
Foyer Santé S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	75,0	75,0	CAA	Non-vie
Foyer Vie S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CAA	Vie
IWI International Wealth Insurer S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	-	100,0	CAA	Vie
Foyer International S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	-	100,0	CAA	Vie
WEALINS S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	-	CAA	Vie
Foyer Immo S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	-	Vie
CapitalatWork Foyer Group S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CSSF	Autre
CapitalatWork Management Company S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CSSF	Autre
CapitalatWork S.A. Av. de la Couronne, 153, B-1050 Ixelles	100,0	100,0	FSMA	Autre
ImmoatWork S.A. Av. de la Couronne, 153, B-1050 Ixelles	100,0	100,0	-	Autre
New South at Work S.A. Av. de la Couronne, 153, B-1050 Ixelles	100,0	100,0	-	Autre

Deux sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Coentreprises consolidées par intégration proportionnelle à 50%	% intérêt 31.12.2017	% intérêt 31.12.2016	Autorité de surveillance	Activité
Raiffeisen Vie S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	50,0	50,0	CAA	Vie
Tradhold S.A. 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	50,0	50,0	-	Autre

Enfin, le Groupe exerce une influence notable sur Air Properties S.A. Cette participation est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

Participations comptabilisées par mise en équivalence	% intérêt 31.12.2017	% intérêt 31.12.2016	Autorité de surveillance	Activité
Air Properties S.A.	28,0	28,0	-	Vie

2 FUSION

Le 22 août 2017, deux sociétés du Groupe, Foyer International S.A. et IWI International Wealth Insurer S.A. ont fusionné. La nouvelle dénomination est WEALINS S.A.

Note 25. Informations relatives aux parties liées

1. OPÉRATIONS ENTRE ENTREPRISES LIÉES

Les couvertures d'assurances RC Dirigeants, RC Professionnelle et Fraude sont placées auprès d'un assureur externe. Les primes sont payées par Foyer Finance S.A. qui les refacture au Groupe.

CapitalatWork Foyer Group S.A. a signé des contrats avec d'autres sociétés du groupe Foyer Finance dans le but d'intervenir pour leur compte sur les marchés financiers.

€ milliers	2017	2016
Primes des contrats de couverture RC Dirigeants, RC Professionnelle et Fraude	265,2	184,6
Fournitures de services de Gestion financière	46,1	99,8

Par ailleurs, Foyer Vie S.A. intervient comme gestionnaire des plans de pensions complémentaires de l'ensemble des sociétés du groupe Foyer Finance.

Les créances sur les entreprises liées et les dettes envers celles-ci représentent les soldes de comptes courants avec d'autres sociétés du groupe Foyer Finance S.A. Elles sont présentées aux notes 19 et 21.

2. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS

Les dirigeants et les administrateurs ont bénéficié des rémunérations et avantages suivants. Ces

montants excluent les administrateurs de filiales qui n'ont pas de responsabilités au niveau du Groupe :

€ milliers	2017	2016
Conseil d'administration	1 021,2	963,8
Salaires des dirigeants	8 344,4	7 624,3
Pensions (régime fermé)	188,8	184,2
Primes pour pensions	782,1	640,3
Charges sociales	682,5	534,4

De plus, certains dirigeants bénéficient d'un plan de stock options (cf. notes 16 et 25). En 2017, 20 353 nouvelles options ont été attribuées avec un prix d'exercice de € 118,70.

3. PRÊTS AUX PARTIES LIÉES

Les prêts accordés à des parties liées se composent de prêts à des personnes (certains dirigeants et administrateurs) et de prêts à des entreprises liées au Groupe lorsqu'elles ne sont pas consolidées par intégration globale (cf. note 25) :

- prêt à Air Properties, une entreprise ayant un lien de participation, comptabilisée par mise en équivalence.

€ milliers	31.12.2017	31.12.2016
Prêts à des dirigeants et administrateurs	433,8	534,1
Prêt à Air Properties	11 900,0	11 900,0
Total	12 333,8	12 434,1

Note 26. Honoraires du contrôleur légal des comptes

Les honoraires facturés au Groupe par notre réviseur et son réseau ont été les suivants :

€ milliers	2017	2016
Contrôle légal des comptes (hors taxes)	448,9	357,4
TVA	49,0	58,0
Total TTC	497,9	415,4

Note 27. Engagements hors bilan

1. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Depuis 2009, Foyer S.A. a attribué à certains dirigeants des options basées sur ses propres actions (« stock option plan »). Les options portent sur le même nombre d'actions et le prix d'exercice est égal au prix de l'action à la date d'attribution.

Au 31 décembre 2017, l'engagement est évalué à € 9 601,3 milliers, soit une moyenne de € 47,88 par

option (2016 : € 6 605,9 milliers, soit une moyenne de € 32,53 par option). Seul l'engagement relatif aux options exerçables à la date de clôture de l'exercice a été reconnu au passif du bilan (cf. note 20). Les charges comptabilisées durant l'exercice au titre de ce plan sont présentées à la note 16 « Frais de personnel ».

2. AUTRES PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe s'est porté caution de salariés et d'agents d'assurance sur des prêts souscrits par eux auprès d'établissements de crédit.

Le Groupe connaît des litiges dans le cours normal des affaires et ceux-ci conduisent à constater des provisions lorsque des pertes sont probables mais parfois indéterminées quant à leur montant ou à

la date de leur survenance (cf. note 20). D'autres litiges avec d'anciens salariés et avec des clients ou leurs ayants droit constituent seulement des obligations potentielles pour lesquelles aucune provision n'a été constatée lorsque les pertes consécutives sont estimées peu probables et restent indéterminées quant à leur montant ou à la date de leur survenance.

3. GARANTIES ET AUTRES ENGAGEMENTS

L'immeuble sis à Leudelange fait l'objet d'une affectation hypothécaire au profit du Commissariat aux Assurances dans le cadre des dispositions légales en matière de couverture des engagements techniques de Foyer Assurances S.A. (cf. note 6 « Placements immobiliers »). Par ailleurs, les actifs financiers représentatifs des engagements techniques relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement émis par le Groupe constituent un patrimoine distinct

affecté par privilège à la garantie du paiement de ces engagements (cf. note 7 « Titres et instruments dérivés »).

D'autre part, le Groupe a souscrit à des fonds spécialisés ou alternatifs pour lesquels le montant de l'engagement non encore appelé s'élève à € 24 847,7 milliers (2016 : € 12 790,1 milliers).

COMPTES ANNUELS DE FOYER S.A.

au 31 décembre 2017

SOMMAIRE

P.92	Rapport du réviseur d'entreprises agréé
P.96	Bilan
P.98	Compte de profits et pertes
P.99	Annexe aux comptes annuels

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Aux Actionnaires de
Foyer S.A.
12 rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de FOYER S.A. (la « Société ») comprenant le bilan au

31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes

internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit

en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou

situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé

Jérôme Lecoq, Réviseur d'Entreprises Agréé

Partner

Le 17 avril 2018

Deloitte.

BILAN

au 31 décembre 2017

€	Notes	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF			
Actif immobilisé	4	311 316 284,76	318 066 484,55
Immobilisations corporelles	3.2		
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>		58 302,50	58 302,50
Immobilisations financières	3.3		
<i>Parts dans des entreprises liées</i>	5	308 074 982,26	314 946 848,72
<i>Créances sur des entreprises liées</i>		3 183 000,00	3 061 333,33
Actif circulant		346 340 615,93	329 156 745,92
Créances	3.4		
<i>Créances sur des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>	7	157 494,93	45 322 117,46
<i>Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		97 383,29	43 989,53
Valeurs mobilières	3.5		
<i>Actions propres ou parts propres</i>	8	95 197 373,64	94 067 254,09
<i>Autres valeurs mobilières</i>		245 550 984,60	160 475 852,06
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		5 337 379,47	29 247 532,78
TOTAL DE L'ACTIF		657 656 900,69	647 223 230,47

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

€			
PASSIF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux propres	3.6, 6	623 280 567,07	587 721 955,08
Capital souscrit		44 977 635,00	44 977 635,00
Primes d'émissions		2 992 176,44	2 992 176,44
Réserves			
<i>Réserve légale</i>		4 499 421,00	4 499 421,00
<i>Réserve pour actions propres ou parts propres</i>		95 197 373,64	94 067 254,09
<i>Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur</i>			
<i>autres réserves disponibles</i>		379 257 626,36	247 587 745,91
<i>autres réserves non disponibles</i>		26 250 000,00	34 050 000,00
Résultats reportés		11 032 531,64	14 136 181,01
Résultat de l'exercice		59 073 802,99	145 411 541,63
Provisions	3.7, 9	11 179 884,07	9 449 223,11
Provisions pour pensions et obligations similaires		-	-
Provisions pour impôts		5 005 627,18	5 406 690,43
Autres provisions		6 174 256,89	4 042 532,68
Dettes	3.8	23 196 449,55	50 052 052,28
Dettes envers des établissements de crédit dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		-	72,15
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		88 740,00	348 968,52
Dettes envers des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		609 975,75	745 556,81
Autres dettes : dettes fiscales		119 035,74	8 637,98
Autres dettes : autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		22 378 698,06	48 948 816,82
TOTAL DU PASSIF		657 656 900,69	647 223 230,47

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017

€	31.12.2017	31.12.2016
Autres charges externes	-8 256 619,64	-7 099 969,10
Produits provenant de participations provenant d'entreprises liées	62 463 070,50	26 951 284,95
Autres intérêts et autres produits financiers provenant d'entreprises liées autres intérêts et produits financiers	121 333,33 17 185 138,46	61 333,33 130 560 042,15
Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	-7 915 840,94	-2 167 187,21
Intérêts et autres charges financières autres intérêts et charges financières	-4 168 248,11	-1 389 161,68
Impôts sur le résultat	-	-784 669,85
Résultat après impôts sur le résultat	59 428 833,60	146 131 672,59
Autres impôts ne figurant pas sous les postes précédents	-355 030,61	-720 130,96
Résultat de l'exercice	59 073 802,99	145 411 541,63

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Note 1. Généralités

Foyer S.A. (« la Société ») a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A (R.C.S. Luxembourg B 67 199). L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 novembre 2005 a décidé de modifier la dénomination de la Société en Foyer S.A. Le siège social de la Société est établi à Leudelange. La Société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Note 2. Présentation des comptes annuels

La Société présente, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé qui sont disponibles au siège de la Société, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi du 19 décembre 2002 concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'administration de la Société.

La Société est incluse dans les comptes consolidés de Foyer Finance S.A. constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Société fait partie en tant que filiale. Le siège de cette société est situé au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange. Les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion de Foyer Finance S.A. sont disponibles à cette même adresse.

Note 3. Résumé des principales politiques comptables

Les principales politiques comptables adoptées par la Société dans la présentation des comptes annuels sont les suivantes :

1. CONVERSION DES POSTES LIBELLÉS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les moins-values non réalisées ainsi que les plus- et moins-values réalisées relatives aux variations des cours de change sont comptabilisées au compte de profits et pertes.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires.

Les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition et la valeur probable de réalisation qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

4. CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan au plus bas de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

5. VALEURS MOBILIÈRES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs mobilières autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires.

Elles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition et la valeur probable de réalisation qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition ou à leur valeur de réalisation compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est pris en charge au compte de profits et pertes de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance ;
- l'écart négatif (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est porté en résultat de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition amorti et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

6. CAPITAUX PROPRES

Le capital souscrit représente les actions de la Société souscrites par ses actionnaires. Toutes les actions de la Société sont des actions ordinaires, sans désignation de valeur, et ce capital est intégralement libéré.

Les primes d'émissions résultent d'augmentation de capital par émission de nouvelles actions et représentent la différence entre les valeurs d'émission et le pair comptable des actions de la Société.

Les réserves et les résultats reportés constituent le cumul des résultats des exercices antérieurs qui n'ont été ni redistribués aux actionnaires sous forme de dividendes, ni intégrés au capital souscrit. La loi définit quelles réserves sont distribuables ou non.

7. PROVISIONS

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont soit probables, soit certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

8. DETTES

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

9. CONTRATS DE CHANGE À TERME

Les contrats de change à terme sont enregistrés en hors-bilan en date de transaction. Les contrats de change à terme servant à la couverture d'opérations bilantaires, ces derniers ne sont pas réévalués dans les comptes annuels.

Note 4. Actif immobilisé

Les mouvements de l'actif immobilisé survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

€	Autres installations, outillage et mobilier	Parts dans des entreprises liées	Créances sur des entreprises liées
Valeur brute au 01.01.2017	58 302,50	314 946 848,72	3 061 333,33
Entrées de l'exercice			121 666,67
Sorties de l'exercice	-		-
Valeur brute au 31.12.2017	58 302,50	314 946 848,72	3 183 000,00
Corrections de valeur au 01.01.2017	-	-	-
Corrections de valeur de l'exercice	-	-6 871 866,46	-
Reprises de corrections de valeur	-	-	-
Corrections de valeur au 31.12.2017	-	-6 871 866,46	-
Valeur nette au 31.12.2017	58 302,50	308 074 982,26	3 183 000,00
Valeur nette au 31.12.2016	58 302,50	314 946 848,72	3 061 333,33

La correction de valeur provient de la fusion entre Foyer International S.A et IWI International Wealth Insurer S.A pour former WEALINS S.A.

Les créances sur des entreprises liées représentent un prêt subordonné accordé à Raiffeisen Vie S.A. (nominal de € 3 000 000,00, intérêts courus non échus pour € 183 000,00)

Note 5. Parts dans des entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées sont relatives aux sociétés suivantes :

€	Capital détenu	Prix d'acquisition	Fonds propres au 31.12.2017 (1),(2)	Résultat de l'exercice 2017 (1)	Résultat de l'exercice 2016
Foyer Assurances S.A.	100,00%	23 175 398,40	81 969 726,67	35 725 196,42	42 607 139,87
Foyer Réassurance S.A.	100,00%	5 000 000,00	5 000 000,00	-	-
Foyer Distribution S.A.	100,00%	259 300,00	131 190,32	270 482,65	255 424,39
Foyer-ARAG S.A.	90,00%	3 733 400,00	6 875 198,60	2 970 862,70	3 314 136,93
Foyer Santé S.A.	75,00%	10 950 000,00	14 989 452,72	1 386 468,59	955 588,53
Foyer Vie S.A.	100,00%	77 784 709,89	221 059 437,45	28 886 515,02	27 062 719,19
Raiffeisen Vie S.A.	50,00%	8 508 100,00	25 905 555,07	3 516 856,01	4 019 960,16
IWI International Wealth Insurer	-	-	-	-	93 221,03
Foyer International S.A.	-	-	-	-	3 590 283,91
WEALINS S.A.	100,00%	99 315 294,75	116 942 227,62	16 136 835,14	-
Tradhold S.A.	50,00%	6 000 000,00	12 219 866,28	576 673,21	577 615,06
CapitalatWork Foyer Group	100,00%	73 348 779,22	31 535 727,23	9 507 875,83	10 985 476,86
Total		308 074 982,26	516 628 381,96	98 977 765,57	93 461 565,93

(1) sur base des comptes annuels audités au 31.12.2017 ;

(2) excluant le résultat du dernier exercice ;

(3) y compris le capital souscrit non appelé.

€	Quote-part de capital	Capital non appelé	dont quote-part à libérer par la Société
Foyer-ARAG S.A.	90,00%	247 880,00	223 092,00
Foyer Vie S.A.	100,00%	30 000 000,00	30 000 000,00
WEALINS S.A.	100,00%	3 750 000,00	3 750 000,00
Total		33 997 880,00	33 973 092,00

Au 31 décembre 2017, il est de l'avis du Conseil d'administration qu'aucune dépréciation durable n'est à constater sur les parts dans les entreprises liées.

Note 6. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

€	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve pour actions propres
Au 31.12.2016	44 977 635,00	2 992 176,44	4 499 421,00	94 067 254,09
Affectation du résultat				
dividendes				
tantièmes				
réserves et résultats reportés				
Rachat d'actions propres				1 130 119,55
Résultat 31.12.2017				
Au 31.12.2017	44 977 635,00	2 992 176,44	4 499 421,00	95 197 373,64

1. CAPITAL SOUSCRIT

Le capital souscrit est intégralement libéré et s'élève à à € 44 977 635,00. Il est représenté par 8 995 527 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Le capital autorisé s'élève à € 74 350 000,00.

2. PRIMES D'ÉMISSION

Les primes d'émission sont constituées comme suit :

Evolution des primes d'émission	€
2000	2,251.7
2001	466.6
2002	387.7
2016	-113.8
Total	2,992.2

3. RÉSERVE LÉGALE

Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social. La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la Société.

4. RÉSERVE POUR ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2017, la Société détient 1 157 206 (2016 : 1 144 536) actions propres acquises pour un montant net de € 95 197 373,64 (2016 : € 94 067 254,09) et présentées dans les immobilisations financières à l'actif du bilan. Une réserve indisponible a été actée pour ce montant au sein des capitaux propres de la Société.

Autres réserves	Autres réserves, réserve spéciale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
247 587 745,91	34 050 000,00	14 136 181,01	145 411 541,63	587 721 955,08
			-23 515 191,00	-23 515 191,00
132 800 000,00	-7 800 000,00	-3 103 649,37	-121 896 350,63	-
-1 130 119,55				-
			59 073 802,99	59 073 802,99
379 257 626,36	26 250 000,00	11 032 531,64	59 073 802,99	623 280 567,07

5. AUTRES RÉSERVES – RÉSERVE SPÉCIALE

En accord avec la législation fiscale en vigueur, la Société a réduit la charge de l'Impôt sur la fortune. Afin de se conformer à la législation, la Société a décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'Impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'Impôt sur la fortune. Les dotations à cette réserve se ventilent comme suit :

- 2012 € 10 500 000,00
 - 2013 € 10 500 000,00
 - 2014 € 5 250 000,00
- Total : € 26 250 000,00**

Note 7. Créances sur des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an

La variation du poste Créances sur des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an s'explique essentiellement par des

paiements réalisés en 2016 par deux entreprises du Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale à Foyer S.A. en tant que société faitière.

Note 8. Actions propres ou parts propres

Les mouvements des actions propres ou parts propres survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

€	Actions propres
Valeur brute au 01.01.2017	94 067 254,09
Entrées de l'exercice	1 423 486,16
Sorties de l'exercice	-293 366,61
Valeur brute au 31.12.2017	95 197 373,64
Corrections de valeur au 01.01.2017	-
Corrections de valeur de l'exercice	-
Reprises de corrections de valeur	-
Corrections de valeur au 31.12.2017	-
Valeur nette au 31.12.2017	95 197 373,64
Valeur nette au 31.12.2016	94 067 254,09

Note 9. Provisions

€	31.12.2017	31.12.2016
Provisions pour impôts	5 005 627,18	5 406 690,43
Stock-options exerçables à la clôture	6 174 256,89	4 042 532,68
Total	11 179 884,07	9 449 223,11

Les provisions pour impôts représentent essentiellement les charges relatives à l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC), à l'impôt commercial communal (ICC) et à l'impôt sur la fortune (IF) telles qu'estimées par la Société sur les exercices pour lesquels les bulletins d'imposition définitifs n'ont pas été reçus. Ces provisions sont présentées nettes des avances payées à l'administration des contributions. Le dernier bulletin d'imposition définitif acquitté était relatif à l'exercice 2012.

Depuis 2009, Foyer S.A. a attribué à certains dirigeants du Groupe des options basées sur ses propres actions (« stock option plan »). Les options exerçables à la date de clôture sont évaluées à leur valeur intrinsèque et comptabilisées en provision. Les options en circulation mais non encore exerçables au 31 décembre 2017 sont considérées comme des engagements hors bilan (cf. note 14).

Note 10. Personnel employé au cours de l'exercice

La Société n'a employé personne au cours des exercices clôturés aux 31 décembre 2017 et 2016.

Note 11. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2017, la Société a alloué des rémunérations aux membres des organes d'administration pour un montant de € 531 691,78 (2016 : € 524 161,200).

Note 12. Honoraires du contrôleur légal des comptes

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les honoraires facturés par le contrôleur légal des comptes et, le cas échéant, les membres affiliés à son réseau, ont été les suivants (montant TTC) :

€	2017	2016
Contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés	34 376,45	51 646,93

Note 13. Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2017, la Société a contracté les engagements suivants au niveau des contrats de change à terme :

Devise	USD	CHF
Type d'opération	Vente	Achat
Notionnel en devise	25 290 000,00	2 410 170,00
Date d'échéance	11.01.2018	11.01.2018
Valeur actuelle du contrat en €	333 096,10	40 377,17

Toutes les opérations de change à terme ont été effectuées dans un but de couverture du risque de change. Pour cette raison, les potentielles

moins-values non réalisées y relatives ne sont pas réévaluées dans les comptes annuels.

Note 14. Engagements hors bilan

La Société a pris l'engagement de souscrire dans le capital de SIF (fonds d'investissement spécialisés) à hauteur de € 4 500 000,00 et \$ 2 500 000,00.

Au 31 décembre 2017, les engagements résiduels s'élèvent à € 1 938 446,40 et \$ 1 700 000 soit un total de € 3 355 939,94 (2016 : € 5 641 558,96).

Depuis 2009, Foyer S.A. a attribué à certains dirigeants du Groupe des options basées sur ses propres actions (« stock option plan »). Les options portent sur le même nombre d'actions et le prix d'exercice est égal au cours de l'action à la date d'attribution.

	Nombre d'options 2017	Prix d'exercice moyen 2017	Nombre d'options 2016	Prix d'exercice moyen 2016
En circulation au 01.01	203 042	68,61	176 098	64,05
Attribuées	20 353	118,70	26 944	98,44
Exercées	-22 882	43,95	-	-
En circulation au 31.12	200 513	76,51	203 042	68,61
Exerçables au 31.12	81 963	90,12	69 823	83,99

Au 31 décembre 2017, la valeur actuelle de cet engagement est évalué à € 9 601 260,47, soit une moyenne de € 47,88 par option (2016 : € 6 605 866,78, soit une moyenne de € 32,53 par option). Seul l'engagement relatif aux options exerçables à la date de clôture de l'exercice a été reconnu au passif du bilan (cf. note 9 « Provisions »).



FOYER S.A.

Tél. : +352 437 437
Fax: +352 437 43 3466
e-mail : contact@foyer.lu

WEALINS S.A.

Tél. : +352 437 43 5200
Fax: +352 437 43 5700
e-mail : contact@wealins.lu

FOYER VIE

Tél. : +352 437 43 4000
Fax: +352 437 43 4500
e-mail : contact@foyer.lu

RAIFFEISEN VIE

Tél. : +352 26 68 36 20
Fax: +352 26 68 36 22
e-mail : mail@raiffeisen-vie.lu

FOYER ASSURANCES

Tél. : +352 437 437
Fax: +352 437 43 2499
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER SANTE

Tél. : +352 437 43 4200
Fax: +352 437 43 4700
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER-ARAG

Tél. : +352 437 437
Fax: +352 428 717
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER RÉASSURANCE

Tél. : +352 437 43 2015
Fax: +352 437 43 2515
e-mail : contact@foyer.lu

CAPITALatWORK Foyer GROUP

Tél. : +352 437 43 6000
Fax: +352 437 43 6199
e-mail : info@capitalatwork.lu

CAPITALatWORK

- **Bruxelles**
Tél. : +32 2 673 77 11
Fax: +32 2 673 55 99
e-mail : info@capitalatwork.be
- **Anvers**
Tél. : +32 3 287 38 40
Fax: +32 3 239 76 48
e-mail : info@capitalatwork.be
- **Courtrai**
Tél. : +32 5 623 95 40
Fax: +32 5 623 95 49
e-mail : info@capitalatwork.be
- **Gand**
Tél. : +32 9 321 73 40
Fax: +32 9 221 09 04
e-mail : info@capitalatwork.be
- **Breda**
Tél. : +31 76 523 70 50
Fax: +31 76 523 70 51
e-mail : info@capitalatwork.nl